

DES BALISES POUR ÉVITER LES VALISES

Le placement en famille élargie

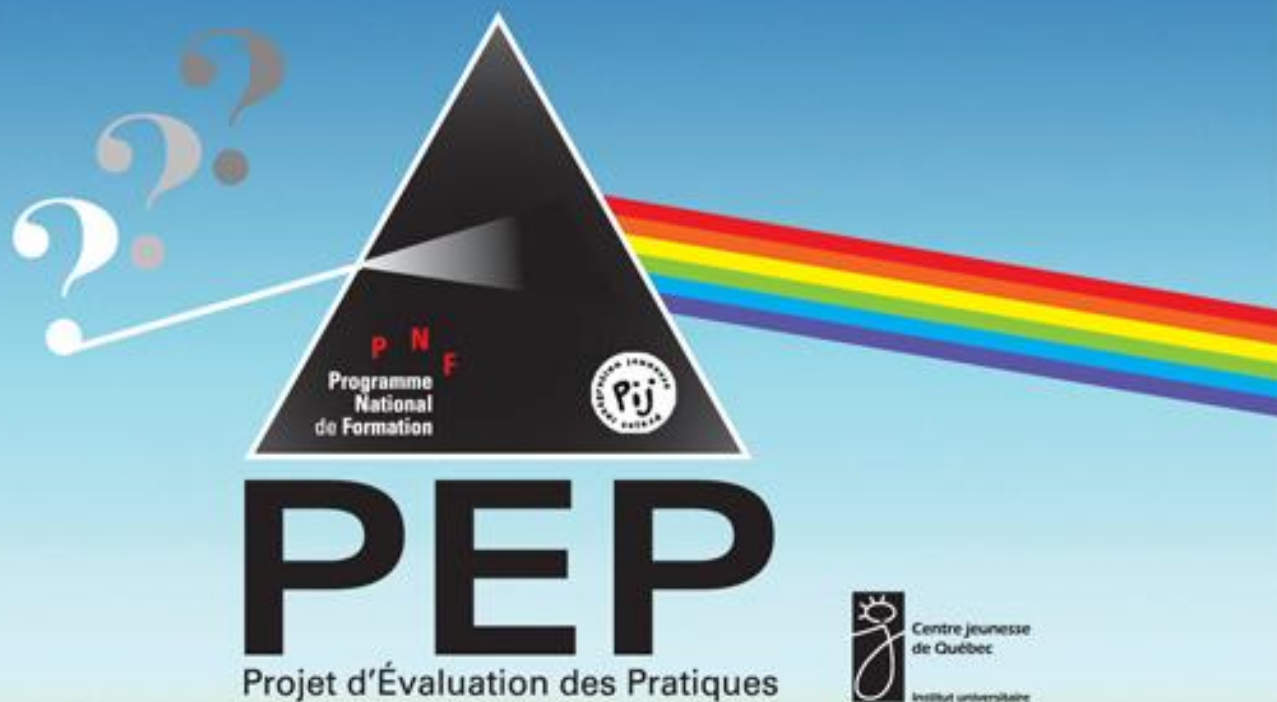
Lucie Méthot, travailleuse sociale

Gilles Mireault, chercheur

Geneviève Lamonde, coordonnatrice du PEP

Patricia Bouchard, agente de planification, de programmation et de recherche
et les équipes 0-5 ans **Champlain et Limoilou** et le **Foyer Angers**

RAPPORT D'ÉVALUATION



2010

Projet sous la direction de l'équipe scientifique du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire

Avril 2010

Des balises pour éviter les valises

Projet d'évaluation des pratiques (PEP)

Mise en page : Lucille GRONDIN

Notes : Dans le présent texte, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Le contenu de ce document est placé sous la responsabilité de l'auteur et il n'engage pas le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

Tous droits réservés. La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée :

Production : Centre jeunesse de Québec
Institut universitaire
Direction scientifique
2915, avenue du Bourg-Royal
QUÉBEC (Québec) G1C 3S2

Téléphone : 418.661.6951

Télécopieur : 418.661.5079

Site Internet : centrejeunessedequébec.qc.ca/institut/index.html

Remerciements

Un tel projet n'aurait pu s'actualiser sans l'incontournable contribution des responsables des milieux élargis. Leur disponibilité à collaborer à la collecte des données nous a permis de retracer l'historique de leur suivi en protection de la jeunesse, d'identifier et de nommer leurs besoins au fil des interventions et d'obtenir leur appréciation des services reçus.

L'intérêt des intervenantes et des intervenants des deux équipes 0-5 ans (Champlain et Limoilou) est demeuré indéfectible jusqu'à la fin du projet. L'implication initiale de M^{mes} Nancy Alexandre puis de Marie-Ève Langlois a contribué à ce que le projet « *Des balises pour éviter des valises* » poursuive son cheminement.

Un investissement plus important a été apporté par un groupe d'intervenants, une chercheuse et l'équipe d'animation, lors de l'élaboration de la grille d'évaluation des milieux élargis (GÉMÉ). M. GILLES MIREAULT et M^{me} GENEVIÈVE LAMONDE de l'équipe d'animation scientifique ont animé les rencontres du comité d'élaboration de la GÉMÉ. La grande disponibilité de M^{me} CATHERINE POTVIN (intervenante ressource) et M^{me} MARIE-CLAUDE SIMARD (chercheuse de la DDPPAU) a contribué à informer le comité d'élaboration de la GÉMÉ de l'existence de grilles actuellement utilisées au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU) et des grilles utilisées dans des situations connexes ailleurs. Un sous-comité formé par M. ALAIN DROLET (t.s. de l'équipe Champlain) et M^{me} HÉLÈNE GILBERT (éducatrice de l'équipe Limoilou) a validé, à partir de son expertise, les travaux du comité. M^{me} JACYNTHE BOURRET de l'équipe évaluation-orientation de Québec-Sud a aussi été consultée pour approuver la grille.

La présence de M^{me} MARIE-JOSÉE THÉRIAULT, chef d'équipe Limoilou, a permis de garder les objectifs initiaux à l'esprit dans la poursuite du projet et a facilité la transmission des informations auprès des intervenants-terrain dans chacune des deux équipes 0-5 ans. Marie-Josée a contribué, sur plusieurs plans, à l'avancement des travaux ainsi qu'au développement de notre projet PEP.

Au-delà de l'évolution des pratiques qu'entraînent les modifications de la Loi sur la protection de la jeunesse, M^{me} JACYNTHE BEAUDRY et M. ÉRIC ST-LAURENT, de la direction de la sous-région Québec-Nord, ont appuyé de façon significative ce projet de recherche en contribuant à sa promotion auprès de l'ensemble des intervenants de Québec-Nord.

La dynamique équipe d'animation scientifique composée de M^{mes} GENEVIÈVE LAMONDE et PATRICIA BOUCHARD et de MM. GILLES MIREAULT et DENIS LACERTE a, quant à elle, assuré un précieux support à chacune des étapes du projet. La grande adaptabilité de GENEVIÈVE auprès de chacune des trois responsables qui se sont succédées dans le projet a été grandement appréciée et est à souligner

Table des matières

	PAGE
Remerciements.....	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux	vii
Liste des graphiques.....	ix
Liste des annexes	xi
1. Développement et présentation projet.....	1
2. Démarche d'évaluation	2
2.1. Consultation des acteurs sur la problématique et les enjeux de l'évaluation	2
✓ Les points favorables au placement en milieu élargi	3
✓ Les points défavorables à ce type de placement.....	4
✓ Les critères ou facteurs qui favorisent la réussite des placements en milieu élargi.....	5
✓ Les questionnements soulevés par cette pratique.....	6
✓ Les attentes face à ce projet d'évaluation de la pratique (PEP).....	6
2.2. Description du service 0-5 ans.....	8
3. Devis d'évaluation	9
3.1 Élaboration du modèle logique.....	9
3.2. Collecte des données	9
4. Résultats des entrevues avec les milieux élargis	10
4.1. L'entrevue.....	10
✓ Portrait des milieux élargis rencontrés.....	11
✓ Contexte de l'arrivée de l'enfant dans le milieu élargi	12
✓ Adaptation du milieu élargi	12
✓ Pression vécue pour accueillir l'enfant	12
✓ Motivation à accueillir l'enfant.....	12
✓ Besoins légaux et financiers.....	13
✓ Connaissance du processus légal	13
✓ Maintien des contacts parents-enfant.....	13
✓ Réactions de l'enfant suite aux contacts parent-enfant	14

	PAGE
✓ Constats des parents substitués quant aux contacts parent-enfant.....	14
✓ Projet de vie stable et permanent.....	15
✓ Remise en question du projet avec l'enfant.....	15
✓ Conclusion sur les résultats des entrevues auprès des milieux élargis.....	15
4.2. Le questionnaire.....	16
✓ Quotidien de l'enfant.....	17
✓ Questions sur le suivi psychosocial.....	18
✓ Questions sur le suivi de réadaptation.....	19
✓ Questions tirées du questionnaire d'Agrément.....	19
5. L'évaluation des milieux élargis.....	20
6. Les services rendus aux milieux élargis.....	22
✓ Comparaison des caractéristiques de la clientèle 0-5 ans de l'étude.....	22
✓ Comparaison des services dispensés dans les situations des jeunes placés en milieu élargi et en famille d'accueil.....	23
✓ Comparaison des activités réalisées dans les situations d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil.....	25
✓ Interventions directes auprès de la clientèle.....	25
✓ <i>Les visites supervisées</i>	27
✓ Autres activités.....	28
✓ Activités en lien avec les processus de prise de décision clinique et légale.....	28
✓ Synthèse.....	30
7. Conclusion.....	31
✓ Transfert des connaissances / diffusion.....	32
✓ Activités d'appropriation de la démarche et animation dans les équipes.....	33
✓ Retombées du PEP.....	33
✓ Avantages et contraintes.....	34
✓ Recommandations.....	35
Références.....	37

Liste des tableaux

TABLEAU		PAGE
1	Distribution des sujets aux questions concernant le début du placement	17
2	Distribution des sujets aux questions concernant le quotidien de l'enfant.....	17
3	Distribution des sujets aux questions concernant le suivi psychosocial	18
4	Distribution des sujets et moyenne des groupes concernant les questions de l'Agrément.....	19
5	Caractéristiques des enfants de milieu élargi et de famille d'accueil	23

Liste des graphiques

GRAPHIQUE		PAGE
1	Comparaison des étapes du processus dispensées pour un jeune en milieu élargi et en famille d'accueil	24
2	Comparaison des services dispensés pour un jeune en milieu élargi et en famille d'accueil.....	25
3	Comparaison des entrevues réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil	26
4	Comparaison entre les taux de visites réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi versus en famille d'accueil.....	27
5	Comparaison entre les activités réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil	28
6	Comparaison de décision clinique réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil	29
7	Comparaison des activités de prise de décision légale réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargie et en famille d'accueil	30

Liste des annexes

ANNEXE		PAGE
1	Grille d'évaluation des milieux élargis.....	39
2	Questionnaire pour les familles qui accueillent un en fait de leur entourage..	47
3	Questions entrevues	55

1. **Développement et présentation projet**

Depuis plusieurs années, les intervenants des équipes 0-5 ans Limoilou et Champlain sont préoccupés par le retrait et le placement de leur jeune clientèle. Il s'avère que les impacts de ces coupures familiales sont importants et très significatifs pour nos tout-petits. Dans cette perspective, les intervenants des services de réception et de traitement des signalements (RTS) et de l'urgence sociale (US) ont développé une pratique empreinte de la préoccupation de la représentation du temps chez la clientèle en situation de compromission et plus particulièrement auprès des petits 0-5 ans. En effet, il est amplement documenté et reconnu que même de courtes périodes de temps de séparation avec les parents s'inscrivent comme autant de brisures dans la continuité et la stabilité pour de jeunes enfants (TARABULSY, 2006).

Quand le retrait d'un petit de son milieu naturel est considéré, son placement est d'abord envisagé dans son milieu élargi si sa situation le permet. Rapidement, lors de l'évaluation du signalement, lorsque le pronostic de retour dans le milieu naturel s'avère très sombre et incertain, un questionnement en lien avec un milieu de vie stable et permanent est amorcé.

Suite à la décision sur l'orientation de la situation de l'enfant, en cours de trajectoire continue, les intervenants de l'évaluation-orientation (AEO) et de l'application des mesures (AM) maintiendront cette préoccupation d'intervenir avec vigilance afin que l'enfant ne soit pas laissé en attente.

Depuis 1988, la formation de clarification de projet de vie « *Faire ses racines* » est offerte au personnel clinique du CJQ-IU. En complémentarité à cette approche, un projet de recherche sous la direction de M. GEORGES TARABULSY, professeur à l'Université Laval, a été élaboré et expérimenté auprès de la clientèle 0-5 ans de l'équipe Champlain. De cette expérimentation est issu le guide de pratique 0-5 ans « *Mon passeport* »¹ qui guide la pratique clinique de l'ensemble des intervenants des équipes Champlain et Limoilou.

La préoccupation d'assurer un projet de vie stable et permanent à chaque enfant, d'abord avec ses parents sinon auprès de personnes significatives pour lui, fait partie des pratiques cliniques courantes au CJQ-IU et est antérieure à l'application du projet de loi 125 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), dont l'article 4. Dès l'application de la nouvelle loi, en juillet 2007, cette pratique clinique est devenue une obligation légale : chaque intervenant doit d'abord vérifier les possibilités de placement dans le milieu élargi, avant d'envisager un placement dans les ressources institutionnelles.

¹ TARABULSY, G., C. PILOTE, M. FELIZIANI, M. GOULET, M. HARVEY, J. MARANDA, V. MASSÉ, V. NOREAU, C. ROCHETTE (2006). *Évaluation de l'intervention multidimensionnelle, précoce et intensive auprès de 0 à 5 ans*. Québec, 20 mars 2006.

Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires (2006). *Mon passeport, guide de pratique pour la clientèle 0-5 ans – Document de référence*.

Dans cette perspective, quelles sont les implications pour la pratique en protection de la jeunesse ? Dans quels contextes doit être envisagé le placement d'un enfant dans son milieu élargi ?

Article de la loi modifié

4. *Toute décision prise en vertu de la présente loi doit tendre à maintenir l'enfant dans son milieu familial.*

Personnes significatives

*Lorsque, dans l'intérêt de l'enfant, un tel maintien dans son milieu familial n'est pas possible, la décision doit tendre à lui assurer, dans la mesure du possible auprès **des personnes qui lui sont les plus significatives, notamment les grands-parents et les autres membres du milieu élargi**, la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge et se rapprochant le plus d'un milieu familial. De plus, l'implication des parents doit toujours être favorisée dans la perspective de les amener et de les aider à exercer leurs responsabilités parentales.*

Continuité des soins

Lorsque, dans l'intérêt de l'enfant, le retour dans son milieu familial n'est pas possible, la décision doit tendre à lui assurer la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge de façon permanente.

Ce sujet a suscité l'intérêt des intervenants des deux équipes 0-5 ans qui s'est concrétisé par de nombreux questionnements. Quels indicateurs influencent la réussite ou non du placement en milieu élargi ? Le placement en milieu élargi entraîne-t-il davantage d'interventions ? Est-il garant de stabilité pour l'enfant ?

Au printemps 2007, l'équipe Limoilou a donc soumis sa candidature au projet d'évaluation des pratiques (PEP) et NANCY ALEXANDRE a été l'intervenante porteuse du projet « *Des balises pour éviter les valises* ». À son départ, à l'automne 2007, MARIE-ÈVE LANGLOIS a pris la relève et LUCIE MÉTHOT a poursuivi en septembre 2008.

2. Démarche d'évaluation

2.1. Consultation des acteurs sur la problématique et les enjeux de l'évaluation

Les consultations auprès des deux équipes 0-5 ans (Limoilou et Champlain) concernant les placements en milieu élargi ont été fructueuses. Les attentes des intervenants en lien avec ce projet de recherche ont été très élevées.

Ces consultations ont été réalisées au cours de l'été 2007. Il est important ici de rappeler la composition multidisciplinaire de ces équipes : chefs de service (application des mesures et contentieux), intervenants sociaux/travailleurs sociaux, éducateurs, infirmière diplômée, infirmières auxiliaires, conseillère clinique et psychologue.

Les six questions suivantes ont été posées aux différents acteurs consultés :

1. Quel rôle jouez-vous dans la décision et le processus de placement en milieu élargi ?
2. Quel est le nombre de situations d'enfants placés dans leur milieu élargi actuellement ?
3. Quelle distinction faites-vous en terme d'intensité d'intervention dans un milieu élargi versus un milieu d'accueil ?
4. À quels critères (facteurs) devraient répondre les responsables du milieu élargi qui désirent accueillir un enfant de leur réseau ?
5. Dans votre pratique, croyez-vous que le placement en milieu élargi favorise la permanence du projet de vie de ces enfants ?
6. Que pensez-vous du sujet soumis pour évaluation et à quelles retombées vous attendez-vous ?

Compte tenu des nombreuses informations recueillies, le sujet a dû être épuré et concentré sur certains aspects répondant plus spécifiquement aux objectifs du projet d'évaluation des pratiques (PEP). En résumé, cinq aspects principaux se sont dégagés des consultations :

- Les points favorables au placement en milieu élargi.
- Les points défavorables à ce type de placement.
- Les critères ou facteurs qui favorisent la réussite des placements en milieu élargi.
- Les questionnements soulevés par cette pratique.
- Les attentes face à ce projet d'évaluation de la pratique (PEP).

✓ **Les points favorables au placement en milieu élargi**

Un placement en milieu élargi fournit des points de référence à l'enfant qui est déjà familier avec le milieu. Par ailleurs, lors d'un premier placement ou un placement à court terme, le placement en milieu élargi évite de faire vivre à l'enfant le stress d'un placement en milieu inconnu. D'autres intervenants sont d'avis que les placements en milieu élargi peuvent être un gage de succès quand le placement à long terme est envisagé puisque l'investissement affectif est présent dès le départ. De plus, le placement en milieu élargi permet à l'enfant de maintenir des liens avec l'ensemble des membres du milieu élargi. Il est mentionné combien il peut être difficile de maintenir les contacts quand le placement est à long terme dans une famille d'accueil par exemple.

✓ Les points défavorables à ce type de placement

Les points défavorables sont d'abord la présence de relations conflictuelles ou de rivalité entre les parents biologiques et les responsables du milieu élargi. La gestion de conflits entre ces acteurs est souvent présente et les intervenants doivent servir d'intermédiaire entre chacune des figures parentales. Dans ces circonstances, les intervenants considèrent qu'il est difficile d'avoir « l'heure juste » quant à la situation de l'enfant. Parfois, les milieux élargis camouflent ou minimisent les comportements des parents biologiques ou encore, leur permettent davantage d'accès à l'enfant que ce qui est encadré par une entente sur mesures volontaires ou une ordonnance légale. Les responsables auraient tendance à « s'organiser entre eux » sans tenir compte des répercussions que cela pourrait avoir sur l'enfant qui leur est confié. À cet égard, un intervenant a mentionné : « *Les grands-parents n'abandonnent pas leurs enfants parce qu'on leur confie leurs petits-enfants* ». Ils demeurent d'abord et avant tout les parents de ces parents qui éprouvent des difficultés et qui ont besoin eux aussi d'être aidés.

Il est aussi fait mention des messages contradictoires qui pourraient être transmis à l'enfant, et ce, de façon volontaire ou non. Il importe de considérer que des conflits de loyauté risquent d'apparaître entre les acteurs principaux. La confusion des rôles peut s'installer pour les enfants, les grands-parents peuvent devenir les parents et être nommés ainsi par l'enfant. Par exemple, la grand-mère devient la mère, la tante devient la sœur, etc. Également, l'éventualité d'une transmission intergénérationnelle des problématiques parentales demeure une préoccupation importante pour les intervenants. Ainsi, le risque que le milieu élargi soit tout aussi négligent que celui des parents biologiques est probable. Dans ces circonstances, l'enfant placé en milieu élargi pourrait-il être plus à risque d'être abandonné quand le stress et la tension montent ? Les intervenants considèrent généralement que le placement en milieu élargi représente une plus grande gestion de risque.

La prépondérance des milieux élargis à prétendre posséder les habiletés et les capacités parentales nécessaires, sans pour autant se remettre en question, pourrait représenter un piège dans la planification des interventions. En effet, il pourrait s'avérer difficile d'obtenir une réelle collaboration de la part des responsables du milieu élargi. Les intervenants mentionnent qu'il leur est souvent nécessaire de recadrer ou préciser ce qui est attendu d'eux dans le processus d'application d'une mesure dans le cadre la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). La majorité des intervenants interrogés ont mentionné que les interventions auprès des milieux élargis paraissent leur demander plus de temps et que la fréquence de leurs interventions est souvent plus importante que dans les milieux d'accueil du réseau formel. Il appert que nous retrouvons également davantage de support des éducateurs dans ces milieux, principalement pour les habiliter face aux comportements difficiles de l'enfant. Par ailleurs, les responsables des milieux élargis appellent fréquemment pour demander des précisions concernant leurs droits et obligations et formulent davantage de demandes d'ordre financier.

Certains intervenants ont aussi identifié la difficulté à compléter ou à concrétiser un projet de vie permanent pour les enfants qui sont confiés à leur milieu élargi. En raison de la multitude de difficultés, principalement d'ordre relationnel avec les parents biologiques, il apparaît que les intervenants hésitent à envisager la tutelle ou l'adoption pour actualiser le projet de vie permanent de l'enfant dans son milieu élargi. En conséquence, l'enfant peut être

maintenu dans un statut d'enfant confié ou placé et demeure en application d'une mesure sous le couvert de la LPJ. Toutefois, des placements à majorité seraient régulièrement actualisés dans les milieux élargis.

✓ **Les critères ou facteurs qui favorisent la réussite des placements en milieu élargi**

La décision des responsables des milieux élargis d'accueillir un enfant ne doit surtout pas être un geste spontané « pour aider un membre de la famille ». Pour être valide et significative, celle-ci doit être réfléchie. De plus, la compréhension de la situation de l'enfant, la reconnaissance des besoins et les implications antérieures des responsables des milieux élargis dans la vie de l'enfant doivent être considérées. En effet, les milieux élargis doivent avoir une lecture réaliste des difficultés actuelles et passées des parents biologiques, car cela pourrait venir influencer de façon significative la planification des interventions à effectuer pour clarifier le projet de vie de l'enfant.

Lorsque les membres du milieu élargi sont déjà impliqués dans le vécu de l'enfant et de ses parents, il apparaît essentiel de demeurer attentif aux « messages codés » concernant leur disponibilité à s'investir dans la situation de l'enfant. Leur discours peut être contradictoire à leur engagement (ils peuvent dire qu'ils sont prêts à tout mais être peu engagé) quand le retrait et le placement sont envisagés. Il faut alors leur rappeler les limites qu'ils avaient eux-mêmes identifiées en cours de suivi et les aider à prendre une décision éclairée et réaliste face à leur capacité à assumer les responsabilités parentales dans un projet de vie stable et permanent dans l'intérêt de l'enfant. Cela, en lien avec leur compréhension des problématiques vécues par les parents biologiques et les enfants à prendre en charge.

Par ailleurs, il apparaît incontournable de tenir compte des particularités de l'enfant, de son histoire de vie et de l'historique de ses liens avec les adultes qui projettent de l'accueillir. La proximité géographique des parents biologiques de même que les liens entretenus avec ceux-ci doivent être pris en considération. Finalement, la capacité des responsables du milieu élargi à assumer l'entière situation de l'enfant sur les plans affectif (investissement antérieur), personnel (état de santé, âge), matériel (espace, mobilier) et financier (travail, revenus) doit être considérée. Quand ces responsables sont les grands-parents, il est essentiel de prendre en considération leur âge et leur état de santé, surtout dans l'éventualité où un placement à long terme soit envisagé en raison d'un pronostic très sombre de retour avec les parents biologiques. Si les responsables sont en couple, le projet devrait être celui des deux conjoints. La disponibilité et la collaboration pour les interventions, selon la situation particulière de l'enfant, de même que la capacité à se distancer des problématiques parentales et à mettre des limites aux parents biologiques (en lien avec l'application de l'ordonnance ou aux demandes possibles) sont nécessaires. La problématique en lien avec le besoin de protection doit aussi être évaluée avant d'envisager de confier un enfant à son milieu élargi. Les situations jugées idéales feraient état d'une situation légale claire et précise, encadrée par une ordonnance ou une entente sur mesures volontaires.

Les avis sont partagés quant à la permanence du projet de vie stable des enfants confiés à leur milieu élargi. Certains croient que ces milieux devraient davantage être utilisés pour des placements à court terme, dans des circonstances bien précises telles que : incarcération du parent, thérapie, hospitalisation, etc. Cela, dans le but de maintenir l'enfant

dans un milieu connu, le temps que son parent biologique se réhabilite et puisse assumer à nouveau ses responsabilités parentales. Le milieu élargi pourrait aussi être utilisé comme milieu transitoire le temps de trouver à l'enfant un milieu de vie stable à plus long terme et lui éviter ainsi de devoir transiger dans différents milieux d'accueil de dépannage.

On constaterait une différence significative entre les différents milieux de vie envisagés pour la clientèle des équipes 0-5 ans. Il semblerait qu'un pairage chez un oncle ou une tante soit plus facilitant qu'un pairage chez un grand-parent.

Par ailleurs, le placement d'un enfant dans le milieu d'un ex-conjoint peut amener le parent biologique à « boycotter » le placement de son enfant dans son milieu élargi. Dans certaines situations où les conflits entre les ex-conjoints sont très présents, il pourrait être plus judicieux d'envisager ce placement dans une ressource institutionnelle neutre plutôt que dans son milieu élargi pour éviter de faire vivre ces conflits à l'enfant.

✓ **Les questionnements soulevés par cette pratique**

Certains questionnements demanderaient une évaluation plus approfondie. Comment expliquer qu'un grand-parent « qui n'a pas réussi avec ses propres enfants » pourrait « réussir » avec ses petits-enfants ? Comment s'installe le lien d'attachement ? L'évaluation des milieux élargis pourrait-il représenter un nouveau mandat pour la direction des ressources du milieu ? Cette dernière avenue pourrait permettre, entre autres, d'avoir une centralisation des informations concernant l'ensemble des milieux et pourrait offrir plus d'objectivité qu'une évaluation effectuée par un intervenant de l'application des mesures.

✓ **Les attentes face à ce projet d'évaluation de la pratique (PEP)**

Les attentes des intervenants sont à l'effet qu'il soit rendu possible d'identifier clairement les impacts des relations conflictuelles issus du placement d'un enfant en milieu élargi. La mise en place de balises plus claires visant à améliorer la planification de l'intervention est attendue. Finalement, ils souhaiteraient l'identification des facteurs de réussite afin de développer un guide d'évaluation des milieux élargis. Ultimement, la documentation de la clientèle placée en milieu élargi devrait permettre de valider les perceptions des intervenants, de développer un outil objectif d'évaluation des milieux élargis tel *l'Inventaire des compétences parentales en lien avec le bien-être de l'enfant* (ICBE), afin de s'assurer que le milieu envisagé ne présente pas d'élément de compromission. À leur avis, il serait aussi intéressant d'obtenir un comparatif des projets de vie actualisés des enfants qui sont placés en milieu élargi *versus* les enfants qui sont placés en milieu d'accueil.

Les décisions, quant au projet de vie stable et permanent de l'enfant, sont d'abord prises dans son meilleur intérêt, en tenant compte de l'historique et du développement des relations et des liens déjà existants dans son milieu élargi. Cette analyse et le pronostic qui en découlent sont essentiels, car ils sont déterminants dans les recommandations qui seront soumises en Chambre de la jeunesse pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, et ce, pour lui fournir un projet à court, moyen ou long terme. Deux enjeux principaux se profilent comme étant déterminants lors des auditions en Chambre de la jeunesse. D'abord, le bilan des

interventions et des évaluations qui ont été effectuées lors de la clarification du projet de vie d'un enfant. Ensuite, la démonstration que les interventions ont été planifiées en tenant compte des disponibilités présentes dans le milieu élargi. La démonstration doit faire état, le cas échéant, de l'impossibilité de confier l'enfant à son milieu élargi. De la même façon, la démonstration doit être faite si des personnes significatives pour l'enfant n'apparaissent pas en capacité de répondre à ses besoins spécifiques. La pertinence d'un outil d'évaluation des milieux élargis devient un support objectif et clinique intéressant visant à articuler la prise de décision clinique pouvant même être utilisé lors des auditions en Chambre de la jeunesse. Cet outil d'évaluation peut même s'intégrer dans un processus de prise de décision clinique éclairée et partagée, et ce, avec les responsables du milieu élargi. Cette importante décision des responsables du milieu élargi doit aussi être prise en considérant l'implication réelle nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques et l'investissement attendu lors de l'application d'une mesure de protection de la jeunesse.

En conclusion, le placement des enfants confiés à leur milieu élargi soulève de nombreux questionnements au sein des deux équipes 0-5 ans qui composent quotidiennement avec les membres du milieu élargi : oncles, tantes et grands-parents qui exercent déjà un rôle parental auprès d'un enfant (parent biologique) de leur famille. La majorité des intervenants mentionne avoir besoin de points de repère clairs afin d'améliorer la planification de leurs interventions auprès des milieux élargis. De plus, les amendements à la LPJ entraînent leur lot d'interrogations en ce qui a trait aux pratiques actuelles d'évaluation des responsables des milieux élargis dans le spécifique des besoins de la clientèle 0-5 ans. Un outil d'évaluation est attendu, ainsi qu'une ligne directrice permettant de baliser les services et programmes offerts aux milieux élargis.

De plus, au cours de l'automne 2007, de nombreuses vérifications ont été effectuées dans les différents centres jeunesse de la province pour faire le point sur l'évaluation des milieux élargis. Nous avons eu la confirmation que tout était à développer au sujet de l'évaluation des responsables des milieux élargis. Il semblerait que, jusqu'à maintenant, la pratique se développerait par essais et erreurs quand devient nécessaire l'évaluation d'un milieu élargi.

Un centre jeunesse nous a informés que, pour le moment, il utilisait de manière informelle l'ICBE, en l'ajustant au spécifique de chacune des situations mais sans savoir pour le moment si cette façon de faire est efficace pour évaluer les milieux élargis. Il s'est montré très intéressé par notre projet d'évaluation de pratique.

Ces vérifications ont permis de rendre visible aux centres jeunesse consultés les préoccupations actuelles du CJQ-IU au sujet de l'évaluation des responsables des milieux élargis. Nous osons espérer des répercussions au niveau provincial.

2.2. Description du service 0-5 ans

La sous-région Québec-Sud est particulière du fait que deux de ses équipes polyvalentes (équipes Champlain et Limoilou) ont comme clientèle les enfants de la naissance à 5 ans. Historiquement (en 1997), lors de la réorganisation et du fusionnement des services et programmes du Centre de la protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), les intervenants de l'établissement « La Clairière de Québec » (centre de réadaptation pour les mères en difficulté d'adaptation – CRMDA) ont été repartis dans les équipes polyvalentes créées dans les différentes sous-régions que desservait le Centre jeunesse de Québec. Il est important de mentionner que les services de « La Clairière de Québec » étaient composés de services de réadaptation à l'interne dans deux foyers de groupe incluant des appartements supervisés, une pouponnière (située à l'actuel Foyer Angers), une équipe de services externes et un centre de jour. On comprendra que ce fusionnement est venu enrichir, par l'expertise et le spécifique de la mission « mères en difficulté d'adaptation », les équipes psychosociales du CPEJ déjà existantes. Par la suite, le Centre jeunesse de Québec a transformé les équipes « enfance » de la sous-région Québec-centre (quartiers centraux) et s'est doté de 3 équipes polyvalentes à l'application des mesures pour les situations des enfants 6-11 ans et de une équipe polyvalente pour les situations des enfants 0-5 ans. Cette équipe 0-5 ans a alors offert des services psychosociaux d'application des mesures, des services de réadaptation en externes et des services de supervision de contacts parent-enfant ainsi que des groupes de développement des habiletés parentales en centre de jour. La sous-région était aussi responsable du Foyer Angers et des appartements supervisés.

À partir de 2001, cette équipe a été scindée en deux pour devenir les équipes Champlain (anciennement Angers) et Limoilou. L'équipe Champlain regroupe les services du Foyer Angers ainsi que les services psychosociaux et de réadaptation. L'équipe Limoilou, pour sa part, comprend aussi des services psychosociaux et de réadaptation auxquels s'ajoutent les services d'une infirmière diplômée et deux infirmières auxiliaires.

Il a été fait mention précédemment de l'impact majeur apporté par la participation de l'équipe Champlain à la recherche de GEORGES TARABULSY de l'Université Laval en lien avec le projet d'*Interventions multidimensionnelles précoces et intensives auprès des enfants 0-5 ans*¹. Ce projet visait à démontrer l'efficacité d'une intervention intensive pour le développement des enfants, la restauration des capacités parentales si possible et la clarification du projet de vie des enfants. De cette recherche participative est issu le « *Guide de pratique 0-5 ans. Mon passeport pour un milieu de vie permanent et sans compromission* »². Ce Guide de pratique 0-5 ans mise d'abord sur une intervention intensive de courte durée (6 mois) et insiste sur une intervention conjointe du psychosocial et de la réadaptation pour favoriser la responsabilisation des parents. Ils permettent par la suite de démontrer concrètement leurs intentions à long terme pour leur enfant ainsi que leur capacité à se mobiliser pour mettre fin aux problématiques entraînant la situation de compromission. Déjà, l'application de ce guide de pratique, jumelée à

¹ Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires (2006). « Mon passeport, guide de pratique pour la clientèle 0-5 ans ». Document de référence.

² TARABULSY, G. – C. Pilote – M. Feliziani – M. Goulet – M. Harvey – J. Maranda – V. Massé – V. Noreau – C. Rochette (2006). « Évaluation de l'intervention multidimensionnelle, précoce et intensive auprès de 0 à 5 ans ». Québec, 20 mars 2006.

la formation de clarification de projet de vie « *Faire ses racines* », met en place les conditions favorisantes pour l'actualisation des modifications de la LPJ apportées à l'article 4 concernant les projets de vie des enfants en protection de la jeunesse. En effet, bien avant la mise en application de la nouvelle Loi, en 2007, la planification de l'intervention dans les deux équipes 0-5 ans visait déjà à donner un projet stable et permanent aux enfants, et ce, tôt dans leur jeune vie. Avec l'utilisation de ce guide, les représentants des familles élargies significatives pour les enfants étaient aussi consultés et témoignaient de leur intérêt à demeurer investis dans la vie des tout-petits. Cette démarche les amenait d'ailleurs à clarifier leurs intentions futures en ce qui concerne la place qu'ils souhaitaient prendre ou maintenir dans l'avenir des enfants qui leur sont confiés.

3. Devis d'évaluation

3.1 Élaboration du modèle logique

L'élaboration du modèle logique a permis de clarifier les préoccupations et les intérêts des intervenants concernant les milieux élargis. Le modèle logique d'un programme permet de décrire schématiquement les principaux éléments qui contribuent au bon fonctionnement du programme. Ainsi, il est possible de classer sous les rubriques ressources investies, activités de production, services rendus et effets attendus les différentes composantes du programme. Une fois le modèle logique arrêté, quatre thèmes principaux ont été retenus pour le projet d'évaluation des pratiques de l'équipe :

1. Les besoins des milieux élargis.
2. L'évaluation de ces milieux élargis.
3. L'intensité des services rendus.
4. La stabilité des enfants placés en milieu élargi.

Le quatrième thème sur la stabilité des enfants en milieu élargi a été débuté mais compte tenu du changement d'intervenant et de l'ampleur de la tâche, les résultats de la démarche n'apparaissent pas suffisamment satisfaisants et complets pour être présentés dans ce rapport.

3.2. Collecte des données

Les données en lien avec les besoins des milieux élargis ont été récoltées par l'entremise d'une entrevue individuelle d'une durée moyenne d'une heure auprès de responsables de milieux élargis. Entre le mois de mai 2008 et le mois de janvier 2009, 8 responsables de milieux élargis ont été rencontrés. En plus de participer à une entrevue, ils ont également rempli un questionnaire visant à décrire leur situation et à mieux identifier leurs besoins. Le questionnaire ainsi que la grille d'entrevue sont présentés aux annexes 2 et 3.

L'évaluation des milieux élargis a été actualisée par la mise sur pied d'un comité formé de plusieurs acteurs (intervenants, chef de service, chercheurs et membres de l'équipe d'animation PEP) ayant à cœur de bâtir une grille qui pourra être utilisée dans la pratique. La tenue de plusieurs rencontres a permis au comité d'élaborer une grille visant à évaluer, de manière systématique,

les milieux élargis postulants pour la prise en charge d'un enfant : « La grille d'évaluation des milieux élargis » (annexe 1).

Les données sur l'intensité des services rendus ont été récoltées dans la Banque de données informationnelle de PIJ (BDI) par M. DENIS LACERTE, analyste à la Direction scientifique. Ce dernier a procédé à deux collectes de données, la première à l'automne 2008 et l'autre au printemps 2009. On y trouve une comparaison de l'intensité des services rendus dans les situations de deux groupes d'enfants, soit ceux placés en milieu élargi (n = 18) et ceux placés en famille d'accueil (n = 23). Dans ce rapport, seules les données récoltées au printemps 2009 sont présentes.

Les sections suivantes présentent les résultats en lien avec les trois grands thèmes retenus pour l'évaluation de la pratique auprès des milieux élargis.

4. Résultats des entrevues avec les milieux élargis

4.1. L'entrevue

Par souci du bien-être des enfants, nous avons jugé prioritaire de connaître l'opinion des responsables des milieux élargis concernant les services qui leur sont actuellement rendus. La planification des interventions en application de la Loi sur la protection de la jeunesse dans les milieux substituts est encadrée par un protocole strict issu du rapport Cloutier (2000). Ce protocole propose l'utilisation de différents outils, tel le rapport sommaire (rempli par la personne autorisée et servant à présenter l'ensemble de la situation de l'enfant à la ressource d'accueil), la grille d'observation (remplie par les responsables de la famille d'accueil pour faire état de l'évolution et du fonctionnement de l'enfant en cours de placement), le plan d'intervention (PI) dont certains objectifs peuvent être en lien avec les responsables de la famille d'accueil, etc.

Ici, il est important de distinguer les interventions des intervenants-ressources, qui sont en soutien aux responsables des ressources institutionnelles du centre jeunesse, des interventions réalisées par les personnes autorisées. Pour décider d'effectuer un placement en milieu élargi ou en famille d'accueil, la même rigueur est de mise dans l'évaluation et le suivi des responsables de l'enfant. Cependant, dans le milieu élargi, la personne autorisée de l'enfant demeure la seule mandataire des services (évaluation et suivis) de protection de la jeunesse.

Il y aurait donc lieu de se questionner pour savoir si la réponse à l'ensemble des besoins des milieux élargis est adéquate. Les milieux élargis ne reçoivent ni l'évaluation ni l'accompagnement qui sont offerts aux responsables des ressources institutionnelles (familles d'accueil) du CJQ-IU. L'hébergement d'un enfant par son milieu élargi est souvent précipité et bien que prévisible, il est non-planifié. Les responsables du milieu élargi n'ont pas nécessairement envisagé cette perspective dans leur implication antérieure auprès de l'enfant. Leurs connaissances des services de protection de la jeunesse sont souvent limitées. Les enjeux de l'engagement qui leur est demandé ne sont pas nécessairement identifiés au départ. Pourtant, ils sont significatifs pour l'enfant et pour les responsables du milieu élargi.

Parmi les nombreux outils d'évaluation utilisés, l'entrevue individuelle est apparue la meilleure façon de collecter les données pour avoir un portrait juste et réaliste de la situation et des besoins des responsables des milieux élargis. À l'intérieur des charges de cas des intervenants des deux équipes 0-5 ans, 12 milieux élargis parmi une possibilité de 21 ont été retenus. L'échantillon se voulait aussi représentatif de l'ensemble des catégories d'adultes impliqués dans la vie de l'enfant : grand-parent, oncle, tante, etc. Le guide d'entrevue et le questionnaire comprenaient des questions ouvertes visant à laisser place à une opinion générale de même que des questions fermées afin de compléter les informations qui nous apparaissaient pertinentes à une analyse plus fonctionnelle des données.

Dès le printemps 2008, nous avons pu bénéficier du support de deux membres de l'équipe Limoilou pour débiter la collecte des données. M^{me} Marie-Josée Roy et M^{me} Marie-Josée Quesnel ont rencontré 3 milieux élargis, outillées pour le faire de la grille d'entrevue et d'un questionnaire élaboré dans le but de documenter leurs besoins. La collecte des données s'est déroulée au domicile des responsables des milieux élargis, sauf pour un couple de grands-parents. Dans quelques situations, les participants trouvaient important que nous puissions aussi voir « leurs petits » et insistaient même pour faire visiter l'installation de leur chambre. De façon générale, les milieux élargis ciblés ont bien collaboré à la prise de rendez-vous ainsi qu'aux entrevues. Nous avons pu observer que, lorsque les participants se rendaient disponibles à une entrevue, ils démontraient aussi beaucoup d'intérêt pour la situation globale de l'enfant. Leur collaboration demeurait excellente, et ce, pendant toute la durée du processus. Au-delà des questions posées et des thèmes abordés, les responsables des milieux élargis ont aussi témoigné du lien qui les unit à l'enfant confié.

La principale difficulté rencontrée a été d'identifier une disponibilité commune pour l'entrevue de collecte des données. Les participants avaient été identifiés et approchés dans l'année précédente par la personne autorisée de l'enfant confié. Malgré que les responsables aient consenti à participer à cette recherche, leur intérêt, leur motivation et leurs disponibilités n'étaient plus les mêmes. On note que 4 des 12 milieux élargis se sont même désistés en expliquant être moins disponibles ou intéressés à participer à notre recherche. Certains n'avaient plus de souvenir de l'accord qu'ils avaient donné à participer à la recherche. Évidemment, les milieux élargis rencontrés sont volontaires. En ce sens, on ne peut généraliser les informations recueillies auprès de ces familles à toutes les familles élargies en particulier celles portant sur l'évaluation que ces familles font des services reçus.

✓ **Portrait des milieux élargis rencontrés**

Les 8 responsables des milieux élargis rencontrés sont représentés principalement par 7 grands-parents : 5 grands-mères, 1 grand-père et 1 couple de grands-parents maternels – 1 tante paternelle complétait ce portrait. Les enfants confiés étaient également partagés selon leur sexe : 4 filles et 4 garçons. L'âge moyen de ces enfants était de 3,6 ans. La plupart des enfants ont été confiés à leur milieu élargi dès leur naissance ou âgés de quelques mois. La moyenne de durée de placement en milieu élargi est d'environ 30 mois.

✓ **Contexte de l'arrivée de l'enfant dans le milieu élargi**

Tous les enfants de l'étude étaient ou ont été placés dans leur milieu élargi au moment de l'évaluation du signalement les concernant, bien que l'implication des responsables pouvait être antérieure au placement « officiel » de l'enfant dans leur milieu. En effet, la plupart des responsables ont mentionné avoir été présents dans la vie de l'enfant depuis sa naissance. Dès cet instant, les parents biologiques auraient sollicité les milieux élargis afin qu'ils agissent comme substituts. Dans ces circonstances, les parents biologiques auraient mieux accepté le retrait de l'enfant en vue d'un placement.

De façon générale, les responsables connaissaient bien la situation de compromission vécue par l'enfant et, loin d'être surpris par son retrait du milieu naturel, ils se disaient même « soulagés » de leurs inquiétudes face au stress vécu au quotidien avec les problématiques parentales. Des participants ont affirmé avoir eux-mêmes signalé la situation de l'enfant.

✓ **Adaptation du milieu élargi**

L'accueil de l'enfant a cependant nécessité une réorganisation majeure des habitudes de vie des responsables des milieux élargis, et ce, à plusieurs niveaux. En premier lieu, cela a nécessité une réorganisation complète du temps pour se rendre disponible à répondre aux besoins de l'enfant ou du petit bébé. Certains ont dû laisser un emploi soit en raison des horaires, soit en raison de l'investissement demandé pour donner des soins de base. Ils disent être passés d'une vie de couple à la retraite à une vie de famille comme parents d'un jeune enfant. La perte d'une liberté acquise, après avoir eux-mêmes élevé leur famille, est mentionnée mais sans aucun regret ou amertume. Dans les situations où d'autres enfants étaient présents, le projet d'accueillir l'enfant était d'envergure familiale. Tous trouvaient « normal » de se mobiliser pour offrir un toit à l'enfant.

Généralement, l'installation de l'enfant chez des responsables du milieu élargi s'est déroulée harmonieusement. En effet, soit que l'enfant était déjà habitué à séjourner régulièrement chez eux, soit qu'il avait développé un lien significatif depuis sa naissance.

✓ **Pression vécue pour accueillir l'enfant**

Les responsables nous ont dit n'avoir senti aucune pression pour accueillir l'enfant, et ce, ni de la famille ni de nos services. La décision se serait prise spontanément : « *Tout compte fait, si c'était à recommencer, je ferais la même chose. Ça allait de soi.* ». Certaines grands-mamans ont précisé que leur engagement envers l'enfant avait débuté à la naissance, quand elles avaient « *coupé le cordon* ». Une grand-maman a cependant mentionné que, pour elle, ce fut « *une grosse et difficile décision* ».

✓ **Motivation à accueillir l'enfant**

La principale motivation demeure pour tous d'éviter le placement de l'enfant dans une famille d'accueil, auprès de personnes étrangères. Ils ont mentionné ne pas vouloir que l'enfant

soit « promené » dans plusieurs familles d'accueil. Plusieurs ont mentionné avoir été présent à la naissance de l'enfant et que cet événement avait dès lors créé un lien significatif avec lui.

✓ **Besoins légaux et financiers**

Les responsables des milieux élargis déploraient de ne pas avoir eu, dès le départ, les autorisations légales nécessaires pour effectuer les suivis de santé, spécialisés et scolaires. Ils auraient aimé avoir plus d'informations concernant la possibilité d'obtenir les allocations familiales à partir du moment où l'enfant leur était confié. Ils auraient apprécié être informés au départ de la possibilité que leur soient remboursés les frais de garde. Ils ont déploré ne pas avoir eu accès aux allocations du réseau d'entraide, allocations qui représentent un soutien financier formel aux personnes qui hébergent un enfant dans leur milieu.

En effet, la plupart ont exprimé avoir eu des dépenses significatives à l'arrivée de l'enfant, et ce, pour répondre à ses besoins de base : mobilier, lait maternisé et couches pour n'en nommer que quelques-uns. Le répit a aussi été nommé comme moyen de les supporter en cours de placement. Finalement, ils auraient aimé savoir dès le début à quoi ils avaient droit et surtout quels services étaient disponibles pour les soutenir dans leur projet.

✓ **Connaissance du processus légal**

En début de placement, une participante a mentionné avoir vécu la situation au jour le jour, compte tenu de sa méconnaissance du processus d'application de la LPJ. Elle avait informé les intervenantes qu'elle était disponible pour un plus grand investissement au besoin. La méconnaissance du processus légal a été nommée par la plupart des responsables. En effet, ils considéraient devoir composer avec un système légal très articulé dont la complexité leur était peu ou pas connue. Cependant, la plupart considéraient avoir entretenu de bonnes communications avec les intervenants du CJQ-IU. Leurs principaux besoins relevaient du comment « s'occuper de l'enfant » et comment « composer » avec les parents, leurs propres enfants.

✓ **Maintien des contacts parents-enfant**

Certains responsables disent considérer que « *le parent n'a pas pris sa chance de reprendre son enfant.* » Une grand-maman a dit « *s'être sentie plus maman que grand-maman* » dans son lien avec sa petite fille. Le soutien significatif d'autres membres du milieu élargi a été significatif pour créer un environnement familial.

Le maintien des contacts avec les parents naturels ainsi que la supervision de ceux-ci étaient encadrés par une ordonnance de la Chambre de la jeunesse. Pour la plupart, ceux-ci se déroulaient à la résidence du milieu substitut, sous la supervision des responsables des milieux élargis qui sont reconnus par la personne autorisée de l'enfant. Certains responsables de milieu élargi ont trouvé très difficile d'avoir cette responsabilité et auraient souhaité que les contacts se passent à la maison de la famille biologique ou dans les locaux du centre jeunesse. Des participants ont mentionné trouver questionnant que ce soit au milieu substitut à accommoder les parents naturels. Des interruptions importantes des contacts autres que téléphoniques

pouvaient survenir. Les contacts maintenus ne sont pas constants ni réguliers et sont généralement moindres que ce qui est ordonné. Pour d'autres, ils ne pouvaient envisager que la supervision des contacts se déroule en dehors de leur présence. Certains parents naturels allaient même jusqu'à interpeller directement les responsables du milieu élargi pour tenter d'éviter d'avoir à composer avec les modalités de l'ordonnance en protection. Dans une des situations, le père biologique habitait encore sous le toit du parent substitut.

✓ **Réactions de l'enfant suite aux contacts parent-enfant**

Les parents substituts notaient que les réactions de l'enfant, en lien avec les contacts, étaient variables mais la plupart du temps reliées aux comportements du parent biologique. Quand le parent biologique recevait l'enfant chez lui, l'encadrement et la routine apparaissaient absents. Dans d'autres situations, l'irrégularité et l'inconstance du parent biologique à maintenir des contacts avec son enfant apparaissaient ajouter à la confusion vécue par l'enfant. Dans ce contexte précis, le parent biologique résidait à l'extérieur et n'actualisait pas, malgré la promesse faite à son fils, le contact devant se passer quelques jours plus tard. Des responsables déploraient que ces contacts, quand ils se réalisaient, se déroulaient dans un contexte où l'enfant était gâté plutôt que de recevoir réponse à ses besoins affectifs. Conséquemment, ce comportement peut amener l'enfant à se désintéresser du parent biologique et à se tourner vers le parent substitut pour rechercher et trouver une présence significative et rassurante. Au départ, l'enfant pouvait être tout excité et heureux de la présence de son parent puis, adopter une attitude semblable à « *une grande personne qui souffre, sérieuse et évasive* ». Le parent biologique peut aussi réagir au fait que l'enfant ne réfère pas à lui en présence du parent substitut. De même, l'enfant pourrait, à la longue, se détacher progressivement de son parent biologique et en venir à l'appeler par son prénom. Suite aux contacts avec le parent naturel, les réactions d'un jeune bébé se reflétaient dans son sommeil et son alimentation. Pour la plupart des enfants, on observe une période d'adaptation suite au contact avec le parent biologique ou en l'absence d'une rencontre qui avait été annoncée. La crise, l'insécurité et l'instabilité sont observées dans les réactions communes des enfants.

✓ **Constats des parents substituts quant aux contacts parent-enfant**

Les contacts entretenus avec le parent naturel sont très diversifiés. Les constats précédents concernant l'historique des contacts parent-enfant font dire aux parents substituts que les liens entretenus et développés « ne sont pas très forts », surtout quand le parent a été peu ou pas présent. Dans certains cas, l'enfant a peu ou pas de souvenir de ses parents biologiques. Dans d'autres cas, le parent biologique n'a entretenu aucun lien, de quelque façon que ce soit, tant avec l'enfant que le parent substitut. D'autre part, quand les contacts sont maintenus et réguliers, l'investissement du parent biologique auprès de son enfant a aussi un impact positif sur la qualité des liens tant avec l'enfant que le parent substitut. Dans d'autres situations, il est rapporté que le parent biologique pourrait ne rien changer de son mode de vie problématique en sachant que l'enfant est bien dans son milieu élargi et qu'il demeure « satisfait » du placement de son enfant dans un milieu connu.

Néanmoins, la participation des parents biologiques aux activités d'Éveil à la lecture et de l'École du cirque de Québec et les activités de la Fondation du CJK-IU ont été très

appréciées puisqu'elles permettaient une collaboration avec les services de protection de la jeunesse mieux adaptée aux besoins de l'enfant et « normalisée » dans son milieu substitut.

✓ **Projet de vie stable et permanent**

Concernant les projets de vie possibles pour l'enfant, il apparaît que la qualité des relations entretenues avec le parent naturel a un impact direct sur le positionnement des responsables de milieu élargi. En effet, l'adoption représente pour certains parents substitués la meilleure option pour s'assurer que l'enfant demeurera avec eux et conséquemment en lien avec son parent biologique. Pour d'autres, au contraire, l'adoption met fin définitivement à l'éventuelle possibilité d'un retour de l'enfant avec son parent naturel. Certains déplorent que la tutelle ne puisse être considérée quand le parent biologique n'entretient pas de bonnes relations avec eux. Dans certaines familles, les responsables auraient aimé que le projet de vie permanent soit envisagé dès le départ de leur implication. Ils considèrent que « *trop de chances* » ont été données aux parents biologiques. Pour d'autres, l'adoption demeure tout simplement le projet idéal pour assurer la stabilité à l'enfant. La clarification des intentions parentales aura duré entre 2 et 4 ans pour les cas où cela s'est produit.

✓ **Remise en question du projet avec l'enfant**

La décision de s'investir auprès de l'enfant n'a jamais été remise en question pour l'ensemble des participants interrogés. En aucun cas les difficultés rencontrées ont entravé leur décision. Les convictions sont à l'effet que le projet de vie dans lequel ils sont investis avec l'enfant demeure le meilleur et le plus réaliste. Les participants plus âgés ont même pris l'initiative d'entrevoir une alternative dans l'éventualité où eux-mêmes ne seraient plus disponibles.

✓ **Conclusion sur les résultats des entrevues auprès des milieux élargis**

Le placement de l'enfant dans son milieu élargi lui donne accès à une routine de vie stable. Les impacts de la présence de l'enfant dans le milieu substitut sont principalement d'ordre émotif. Après les ajustements personnel et professionnel du départ, les responsables considèrent « *vivre de beaux moments et qu'il y a plus de compensations que de désagréments* ». Outre les aspects financiers qui peuvent demeurer difficiles, la présence de l'enfant apporte « *beaucoup d'amour, de l'attachement et une belle relation* ». La présence d'adolescents dans un milieu élargi a demandé beaucoup d'adaptation de la part de tous ses membres. Certains parents se sont mariés afin de s'assurer que l'enfant soit maintenu dans leur milieu en cas de décès d'un des responsables. Quand le projet d'accueillir l'enfant ne faisait pas l'unanimité auprès de l'ensemble des membres du milieu élargi, des coupures sont survenues avec certains de ceux-ci sans que cette situation ne remette en question la poursuite du projet. Certains parents substitués trouvent l'attitude du parent biologique difficile, surtout quand ils constatent que les modalités de l'ordonnance ne sont pas respectées et qu'ils se retrouvent porteurs de cet état de fait.

Les participants ont insisté sur l'importance d'impliquer les deux conjoints dans le projet familial. Ils ont déploré que les intervenants ne démontrent pas assez d'ouverture et que leurs

recommandations ne soient pas toujours prises en considération. Le fait que l'adoption entraîne la fin des suivis de protection peut aussi représenter une limite face à l'actualisation de ce projet. Dans l'éventualité d'un retour avec le parent biologique, les parents substitués craignent de perdre tout accès à l'enfant. Par exemple, ils déplorent ne pas connaître leurs droits comme grands-parents. Le fait d'avoir à témoigner en Chambre de la jeunesse s'avère une crainte importante et pourrait les placer en conflit de loyauté avec leur propre enfant.

Les responsables ont craint, en début d'intervention, que les suivis de protection de la jeunesse soient intrusifs. Finalement, suite à leurs expériences, ils considèrent avoir reçu de bons services du CJQ-IU. Ces services étaient surtout respectueux de leur contexte de vie familial.

4.2. Le questionnaire

L'entrevue comportait aussi un questionnaire sur les perceptions et la compréhension qu'avaient les participants à partir du moment précis où l'enfant leur avait été confié et sur leur satisfaction en lien avec les services psychosociaux et de réadaptation offerts. De plus, 7 questions tirées du questionnaire d'Agrément ont été posées aux participants. Leurs réponses ont été mises en parallèle avec celles de 195 répondants de famille d'accueil.

En ce qui concerne le début de placement (tableau 1 – questions 1 à 4), tous les répondants se considéraient bien informés de la situation de l'enfant qui leur était confié. La question financière est demeurée aussi en avant-plan, puisque l'ensemble des participants a mentionné n'avoir eu aucun montant de départ pour s'ajuster rapidement à l'arrivée de l'enfant. Pour 6 d'entre eux, ils ont acheté l'essentiel à même leurs économies de retraite et au détriment de leur qualité de vie actuelle.

- Toutes les personnes interrogées (8) avaient été informées à l'avance de la situation de l'enfant (question 1).
- Aucun participant n'avait reçu un montant de départ pour l'enfant (question 2) de sorte que tous ont dû personnellement déboursier de l'argent lors de l'arrivée de l'enfant (question 4). Pourtant, 6 d'entre eux considéraient avoir besoin du montant de départ pour répondre aux besoins de l'enfant (question 3).

Quant au processus d'intervention (questions 5 à 8) : 5/7 responsables se considéraient suffisamment informés de la situation de l'enfant — 7/8 d'entre eux estimaient que les intervenants avaient suffisamment tenu compte de leur opinion dans l'élaboration du plan d'intervention (PI) — 2/8 participants disaient ne pas être suffisamment informés sur les services offerts au centre jeunesse.

Tableau 1
Distribution des sujets aux questions concernant le début du placement

Questions	Oui	Non
1. J'ai été informé à l'avance de la situation de l'enfant.	8	0
2. J'ai reçu un montant de départ pour l'enfant.	0	8
3. J'avais besoin d'un montant de départ pour répondre aux besoins de l'enfant.	6	2
4. J'ai dû personnellement déboursier de l'argent lors de l'arrivée de l'enfant chez nous.	8	0
5. J'ai été suffisamment informé du processus d'intervention pour l'enfant. (n=7)	5	2
6. J'ai bien compris le processus d'intervention.	6	2
7. J'ai l'impression qu'on a tenu compte de mon avis pour le plan d'intervention de l'enfant.	7	1
8. J'ai suffisamment été informé sur les services offerts par le centre jeunesse.	6	2

✓ **Quotidien de l'enfant**

Dans le tableau 2, la plupart des responsables du milieu substitut considéraient détenir les habiletés parentales nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins de l'enfant qui leur était confié (7/8). La moitié des participants exprimaient recevoir le support nécessaire en cas de difficulté alors que le même pourcentage considérait n'avoir aucunement besoin d'information supplémentaire pour développer leurs compétences parentales. Seulement un parent ne se sentait pas du tout outillé pour faire face aux besoins de l'enfant alors 3 sur 8 auraient eu « un peu » besoin de plus d'informations sur la façon de répondre aux besoins de l'enfant.

Tableau 2
Distribution des sujets aux questions concernant le quotidien de l'enfant

	Pas du tout	Un peu	Moyen-nement	Tout à fait	Ne s'applique pas
1. Je me sens outillé pour faire face aux difficultés du quotidien de l'enfant	1	---	---	7	---
2. Lorsque j'ai des difficultés avec l'enfant, j'ai du support du Centre jeunesse	---	---	---	4	4
3. J'ai besoin de plus d'informations sur la façon de répondre aux besoins de l'enfant	4	3	---	1	---

✓ Questions sur le suivi psychosocial

Considérant que, comme pour la majorité de la population en général, les participants pourraient avoir une connaissance limitée des services de protection de l'enfance, nous avons jugé pertinent d'aborder la question des suivis professionnels avec eux (tableau 3).

Deux champs semblent avoir particulièrement satisfait les responsables des milieux élargis, d'abord le processus d'intervention (questions 1, 2, 3, 8, 9, 10) puis la relation qu'ils ont établie avec l'intervenant psychosocial (questions 4, 5, 6, 7).

En ce qui a trait au processus d'intervention, les modalités de suivi offertes par les intervenants psychosociaux (la fréquence, l'utilité, les conseils, les délais de réponse, le partage de l'information et les prises de décisions) ont su répondre aux besoins des responsables des milieux élargis. Ils se sont sentis à l'aise et en confiance avec les intervenants. L'intervenant les informait régulièrement de l'évolution de la situation clinique et légale de la situation de l'enfant qui leur était confié. Ils étaient très satisfaits des décisions prises par l'intervenant ainsi que des délais de réponse à leurs demandes. On peut conclure que les milieux élargis sont en général satisfaits des services reçus par les intervenants.

Tableau 3
Distribution des sujets aux questions concernant le suivi psychosocial

	Pas du tout satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Tout à fait satisfait	Ne s'applique pas
1. La fréquence des contacts avec l'intervenant psychosocial	---	1	3	4	---
2. L'utilité des contacts avec l'intervenant psychosocial	---	---	1	7	---
3. Les conseils donnés par l'intervenant psychosocial m'aident à répondre aux besoins de l'enfant	---	---	2	3	3
4. Le respect de l'intervenant psychosocial envers ma famille et moi	---	---	1	6	1
5. Le degré d'aisance que j'ai avec l'intervenant	---	---	1	7	---
6. La confiance que j'ai envers l'intervenant psychosocial	---	---	1	7	---
7. L'écoute que j'ai de l'intervenant psychosocial	---	---	1	7	---
8. Le délai de réponse à mes demandes de soutien se fait dans un délai raisonnable	---	---	2	6	---
9. Je suis régulièrement tenu au courant de ce qui s'en vient dans le dossier de l'enfant	---	---	1	7	---
10. Le degré de satisfaction que j'ai face aux décisions prises par l'intervenant psychosocial	---	---	2	6	---

✓ **Questions sur le suivi de réadaptation**

Ces données n'ont pas fait l'objet d'un tableau, puisque moins de la moitié des situations ont fait état de services de réadaptation. Pour ces derniers, le suivi « éducateur » avait été mis en place en début d'intervention mais ne s'est pas poursuivi suite au placement de l'enfant chez eux. Un seul des participants a pu bénéficier des services de réadaptation dans son milieu et en a exprimé une grande satisfaction. Au moment de la collecte des données, un seul suivi de réadaptation était encore actif.

✓ **Questions tirées du questionnaire d'Agrément**

Les questions du tableau 4 ont été tirées du questionnaire d'Agrément utilisé par le CJQ-IU pour sonder la clientèle. Il est intéressant de pouvoir comparer les réponses des responsables des milieux élargis aux réponses tirées d'un bassin comparable concernant les répondants de famille d'accueil. Cependant, compte tenu des différences de taille d'échantillon, on ne peut affirmer que les différences sont significatives, même si elles apparaissent assez importantes.

Tableau 4
Distribution des sujets et moyenne des groupes concernant les questions de l'Agrément

Questions tirées du questionnaire d'Agrément	Pourcentage moyen Milieux élargis (n = 8)	Pourcentage moyen Agrément (n = 195)
Q.1 — La transparence dont le personnel du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire fait preuve dans ses communications avec vous.	90,6	85,3
Q.2 — L'écoute manifestée par le personnel du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire dans ses rapports avec vous.	91,3	84,9
Q.3 — L'aide que vous accorde le personnel du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire lorsque vous rencontrez des difficultés dans votre travail auprès des jeunes.	80,8 (n = 6)	78,3
Q.4 — La rapidité du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire à régler les problèmes que vous lui soumettez.	88,1	80,1
Q.5 — Les suites que le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire donne aux suggestions que vous lui faites en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux jeunes.	90,0 (n = 5)	84,3
Q.6 — La reconnaissance de votre apport essentiel dans les services que l'on dispose aux jeunes.	90,0	85,2
Q.7 — Globalement, comment évaluez-vous les liens que vous entretenez avec le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.	91,3	84,8

Tous les items évalués obtiennent un score supérieur à ceux obtenus dans l'Agrément. On peut observer un taux de satisfaction élevé quant à la transparence du personnel (90,6 %), à l'écoute manifestée par le personnel (91,3 %), à la rapidité du CJQ-IU à régler les problèmes (88,1 %), à la prise en compte des suggestions faites pour améliorer les services (90 %), à la

reconnaissance de l'apport des clients dans les services aux jeunes (90 %) et à l'aide accordée par le personnel (80,8 %). Généralement, les répondants évaluent positivement les liens entretenus avec le CJQ-IU (91,3 %). À la lumière de ces résultats, on peut conclure que la qualité des services rendus aux familles élargies rencontrées semble répondre à leurs besoins.

En conclusion, ces questionnaires auront fourni à plusieurs responsables de milieux élargis un lieu de réflexion aux événements et à la situation de crise ayant entraîné le retrait, puis le placement de l'enfant dans leur milieu de vie. De même, ces entrevues ont donné l'opportunité à ces collaborateurs d'exprimer leur point de vue sur les interventions de la protection de la jeunesse. Pour plusieurs d'entre eux, il s'avère que l'ensemble des services de protection de la jeunesse ne sont pas aussi bien connus d'eux, malgré le fait que les situations de ces enfants étaient déjà actives au moment où l'enfant vivait dans son milieu parental.

Nous avons observé que les responsables du milieu élargi ont des attentes à l'effet de recevoir un traitement particulier et adapté, justement parce qu'ils sont issus du milieu élargi. Il peut s'avérer difficile pour eux d'avoir à composer avec une structure en application de la LPJ.

5. L'évaluation des milieux élargis

L'évaluation des milieux élargis est une préoccupation constante chez les intervenants. De quelle façon le recrutement de ces milieux est-il fait ? Comment parvenir à une ligne directrice commune dans l'évaluation des milieux élargis ? Comment uniformiser une procédure à l'ensemble des intervenants ? Comment s'assurer que les milieux élargis soient évalués objectivement et qu'ils ne maintiennent pas de facteurs de risque ?

Les intervenants des équipes 0-5 ans avaient exprimé le besoin d'un « outil-guide » dans le but d'effectuer l'évaluation du milieu élargi. L'efficacité d'un tel outil au quotidien, ainsi que sa pertinence dans l'analyse et la synthèse de nos observations en Chambre de la jeunesse rendent une telle grille fort appréciable pour l'ensemble des intervenants, toutes catégories d'âges d'enfants confondues.

Les travaux se sont intensifiés à l'automne 2008 afin de compléter l'élaboration d'une telle grille. Un comité a été formé de Lucie Méthot (travailleuse sociale, équipe 0-5 ans), CATHERINE POTVIN (intervenante ressources), MARIE-CLAUDE SIMARD, (chercheure, DDPPAU), MARIE-JOSÉE THÉRIAULT (chef de l'équipe Limoilou, équipe 0-5 ans) ainsi que GENEVIÈVE LAMONDE et GILLES MIREAULT (équipe d'animation PEP). Un sous-comité formé d'ALAIN DROLET (travailleur social, équipe 0-5ans) et d'HÉLÈNE GILBERT (éducatrice spécialisée, équipe 0-5 ans) a validé ponctuellement les travaux du comité. JACYNTHÉ BOURRET (AEO Québec-Sud) a, pour sa part, été consultée à la toute fin des travaux d'élaboration de la grille pour exprimer son opinion professionnelle.

La tenue de 5 rencontres des différents comités ont été nécessaires pour élaborer cette grille d'évaluation : 3 novembre 2008, 18 novembre 2008, 15 décembre 2008, 26 janvier 2009 et 16 février 2009.

Lors de la mise en chantier des travaux des comités, certaines priorités avaient été ciblées afin d'en faire un outil réaliste et efficace au regard des interventions dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse. Cette grille se devait de répondre avant tout à des critères de clarté et de rapidité. Elle devait être, dans son essence, en conformité avec les autres grilles déjà utilisées lors de l'évaluation des familles d'accueil. Cette grille visait à donner un portrait le plus précis possible du milieu élargi ciblé, et ce, de façon efficace. Finalement, la grille devait permettre la prise d'une décision éclairée et efficiente qui tiendrait compte de l'ensemble des particularités des acteurs concernés. Nous étions unanimes à considérer que, au-delà de considérations techniques et légales, nous devons aussi demeurer soucieux d'envisager l'éventualité, dans le meilleur intérêt de l'enfant, de demeurer auprès de personnes significatives pour lui dans son milieu élargi si le projet initial de rester auprès de ses parents biologiques n'était plus retenu.

À partir des grilles déjà existantes (services ressources et adoption), différents thèmes ont donc été abordés afin de répondre adéquatement aux critères précédents :

1. Caractéristiques du milieu élargi : historiques (plumitif et protection de la jeunesse), connaissance de la situation de l'enfant, relations antérieures au placement, reconnaissance et compréhension de la situation problématique.
2. Collaboration attendue en application LPJ.
3. Aspects environnementaux.
4. Potentiel de maintien ou disponibilité des services.
5. Présence de problématiques antérieures ou actuelles.
6. Aspects financiers.
7. Motivation du milieu élargi.
8. Synthèse de l'opinion clinique.
9. Identification des facteurs de risque et de protection.

Les membres des comités de travail sont demeurés très centrés sur le fait qu'une telle grille doit aussi prendre en considération les modifications à la LPJ concernant « *les personnes significatives pour l'enfant.* »

Une fois remplie, la grille d'évaluation des milieux élargis a été présentée à M^{me} DIANE GUÉRARD de la Direction de l'hébergement dans la communauté, en février 2009, par M^{mes} MARIE-JOSÉE THÉRIAULT, GENEVIÈVE LAMONDE et LUCIE MÉTHOT. M^{me} GUÉRARD a exprimé sa satisfaction quant à l'existence d'une telle grille qu'elle jugeait pertinente et utile en raison également de sa participation à un comité provincial qui se penchait déjà sur l'ensemble de la question des milieux d'accueil substituts incluant leurs modalités d'évaluation.

La grille d'évaluation des milieux élargis a aussi été présentée aux deux équipes 0-5 ans (Champlain et Limoilou) dans le cadre d'une réunion d'équipe conjointe le 4 mars 2009. Les intervenants ont considéré très intéressants et réalistes, les résultats des travaux des comités. Ils estimaient que cette grille pouvait même être utile pour articuler le processus clinique visant à appuyer la prise de la décision de confier ou non un enfant à des personnes significatives dans son milieu élargi.

Après que la grille ait été présentée aux intervenants des deux équipes 0-5 ans (Champlain et Limoilou), il a été convenu qu'elle pourrait y être expérimentée et que cette démarche pourrait être comptabilisée en vue de sa validation ultérieure. Au moment de la rédaction de ce rapport, quelques expérimentations ont permis de constater que la grille s'avérait déjà un support efficace pour évaluer de façon concise l'ensemble des particularités du milieu élargi. Ce qui rend compte d'un des objectifs du groupe de travail justifiant l'élaboration de la grille¹.

6. Les services rendus aux milieux élargis

Un premier portrait des services avait été fait en juin 2008, mais des inconsistances dans la manière de coder certaines activités dans PIJ avait amené une mise à niveau pour les équipes, de sorte qu'une seconde extraction de données PIJ a été nécessaire à l'hiver 2009, et ce, sur une période de cinq mois, soit du 15 décembre 2008 au 13 mai 2009.

Afin de mettre ces résultats en perspective, un groupe de comparaison (groupe témoin) d'enfants hébergés en famille d'accueil institutionnelle a été constitué à partir d'un échantillonnage tiré des charges de cas des deux équipes 0-5 ans (Champlain et Limoilou). Cette comparaison des services et des activités, dans les situations des enfants placés en famille d'accueil et des situations d'enfants confiés à leur milieu élargi, vise à situer l'intensité des services rendus dans les situations de ces enfants, selon qu'ils sont confiés à leur milieu élargi ou placés en famille d'accueil. En effet, dès le début du projet, la majorité des intervenants des deux équipes 0-5 ans consultés émettait l'hypothèse que le placement d'un enfant dans son milieu élargi entraînait une plus grande intensité d'intervention. Les données qui suivent visent à documenter cette question.

✓ Comparaison des caractéristiques de la clientèle 0-5 ans de l'étude

Les analyses portent sur un échantillon composé des situations de 18 jeunes confiés à leur milieu élargi et des situations de 23 enfants placés en famille d'accueil. Le tableau 5 présente les caractéristiques des enfants. Les enfants des deux sexes sont répartis pratiquement de manière égale dans les deux groupes et il y a un peu plus de mères seules (65,2 vs 55,6) et de couple parental (34,8 vs 16,7) qui ont le droit de garde dans les cas d'enfants placés en famille d'accueil régulière qu'en milieu élargi.

¹ À titre informatif, une copie de la Grille d'évaluation des milieux élargis utilisée est disponible à l'annexe 1. Celle-ci ne peut être reproduite sans les autorisations préalables.

Au début de l'application des mesures, l'âge moyen des enfants confiés à leur milieu élargi est de 23 mois. Pour les enfants placés en famille d'accueil, il se situe plutôt autour de 17 mois. Les enfants ont des durées de placement en moyenne de 30 mois dans les deux groupes au moment de la collecte de données.

Quand il est question de famille d'accueil, il est important de spécifier que cette dénomination regroupe l'ensemble des catégories de familles d'accueil incluant les familles d'accueil de la banque mixte.

Tableau 5
Caractéristiques des enfants de milieu élargi et de famille d'accueil

Variables		Milieu élargi (n = 18)		Famille d'accueil (n = 23)	
		N	%	n	%
Sexe	Masculin	9	50,0	10	43,5
	Féminin	9	50,0	13	56,5
Type de garde	Mère	10	55,6	15	65,2
	2 parents ensemble	3	16,7	8	34,8
	2 parents garde partagée	2	11,1	0	---
	Autre	2	11,1	0	---
	Tuteur	1	5,6	0	---

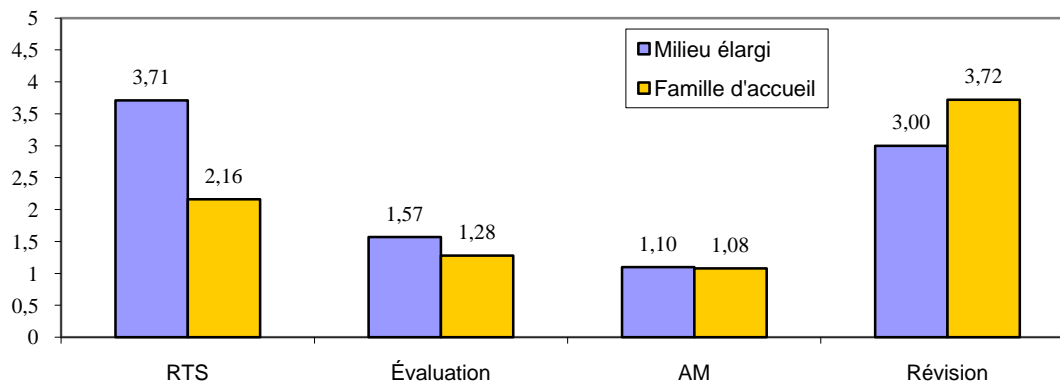
Une vérification auprès de nos collègues permet de constater que, pour les 23 situations d'enfants placés en familles d'accueil, 14 avaient été confiées à des responsables de famille d'accueil de la banque mixte compte tenu du pronostic très sombre qui est posé quant à un éventuel retour de l'enfant dans son milieu parental. Ce pronostic clinique est posé à partir de l'historique des placements et déplacements, de l'évolution des moyens pris par les parents pour régler les problématiques les touchant et finalement, de la situation du développement de l'enfant. Cette constatation démontre le souci actuel de continuité et de stabilité recherché par les intervenants des équipes Champlain et Limoilou dans la planification de leurs interventions visant à clarifier le projet de vie permanent de leur jeune clientèle 0-5 ans.

✓ **Comparaison des services dispensés dans les situations des jeunes placés en milieu élargi et en famille d'accueil**

Le graphique 1 présente les étapes du processus dispensées dans les situations de ces enfants. Globalement, on constate un taux plus important d'activités au niveau de la rétention et du traitement des signalements (service RTS) dans les situations d'enfants confiés à leur milieu élargi (3,71 vs 2,16). La méconnaissance que nous avons des milieux élargis ainsi que le fait que ces milieux ne soient pas évalués comme famille d'accueil du système de protection de la jeunesse pourraient entraîner des situations problématiques nécessitant des signalements; situation qui est moins courante dans les familles d'accueil évaluées systématiquement par des intervenants ressources. Par contre, on doit aussi comprendre que malgré cette différence, environ la moitié de ces signalements des enfants confiés aux milieux élargis se rendent à l'étape de l'évaluation (3,71 vs 1,57), ce qui est concordant avec les

statistiques générales du CJQ-IU à ce sujet. Donc, on semble signaler davantage les enfants placés dans les familles élargies mais le pourcentage de rétention (environ 50 %) est sensiblement le même que pour les enfants placés en familles d'accueil.

Graphique 1
Comparaison des étapes du processus dispensées pour un jeune en milieu élargi et en famille d'accueil



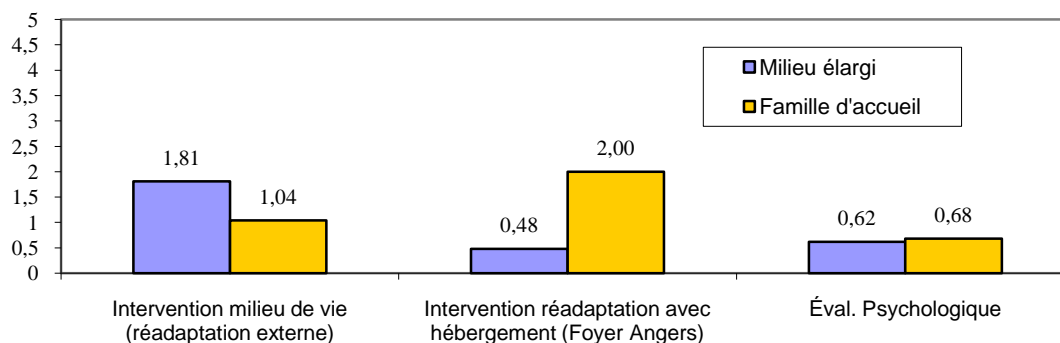
Le graphique 2 compare les services dispensés pour un jeune de 0 à 5 ans, selon qu'il est maintenu dans son milieu de vie (milieu élargi) ou placé en famille d'accueil. Ces services réfèrent aux interventions en milieu de vie (IMV), aux interventions de réadaptation avec hébergement (IRH) et aux évaluations psychologiques. Les interventions en milieu de vie (IMV) sont des services de réadaptation externes qui offrent un soutien aux familles pour développer ou évaluer leurs habiletés parentales. Pour cette clientèle spécifique de 0-5 ans, les interventions de réadaptation avec hébergement (IRH) sont offertes exclusivement *via* le Foyer Angers. Les familles (parents biologiques et leur enfant) s'y présentent afin de permettre l'observation de leurs habiletés parentales en temps réel et d'en faire une évaluation complète en vue de clarifier le projet de vie pour l'enfant. Habituellement, les familles utilisent ce service pour une période 30 jours, sauf les fins de semaine. Une prolongation du service est possible pour favoriser les activités de développement.

Généralement, lors du placement en famille d'accueil, les services de réadaptation externes de type IMV sont fermés considérant que les responsables des familles d'accueil ont les habiletés parentales requises comme substituts parentaux. Peu importe que l'enfant soit en milieu élargi ou en famille d'accueil, il arrive que les services de réadaptations à l'externe (IMV) soient maintenus, afin de poursuivre le développement des habiletés parentales ainsi que la supervision des contacts parents-enfant.

Dans le graphique 2, on note une différence importante au niveau des IRH inscrites chez les familles d'accueil (2,0) comparativement à celles rapportées pour les familles élargies (0,48). En effet, davantage de familles d'accueil utilisent les services d'hébergement du Foyer Angers comparativement aux familles élargies. Cette donnée laisse supposer que les parents biologiques présentent davantage de difficultés sur le plan des habiletés parentales et que la situation des enfants requiert une clarification de projet de vie plus rapidement. Ces résultats

concordent avec l'observation faite précédemment, selon laquelle 14 des 23 familles d'accueil de notre échantillon sont de nature « banque mixte » (réf. p. 23). À l'inverse, le fait que l'on trouve moins de situations d'IRH en milieu élargi laisse supposer que les parents acceptent plus facilement de confier leur enfant à un membre de la famille jugé « compétent » pour prendre soin de l'enfant. Dans de tels cas, la clarification du projet de vie pour l'enfant tend à se faire plus naturellement. Le parent biologique peut alors accepter plus facilement de confier son enfant et dans ces circonstances, l'évaluation des habiletés parentales peut être réalisée par les services externes (IMV). Ce qui tend à expliquer la plus grande présence d'IMV dans les familles élargies (1,81) *versus* les familles d'accueil (1,04).

Graphique 2
Comparaison des services dispensés pour un jeune
en milieu élargi et en famille d'accueil



✓ **Comparaison des activités réalisées dans les situations d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil**

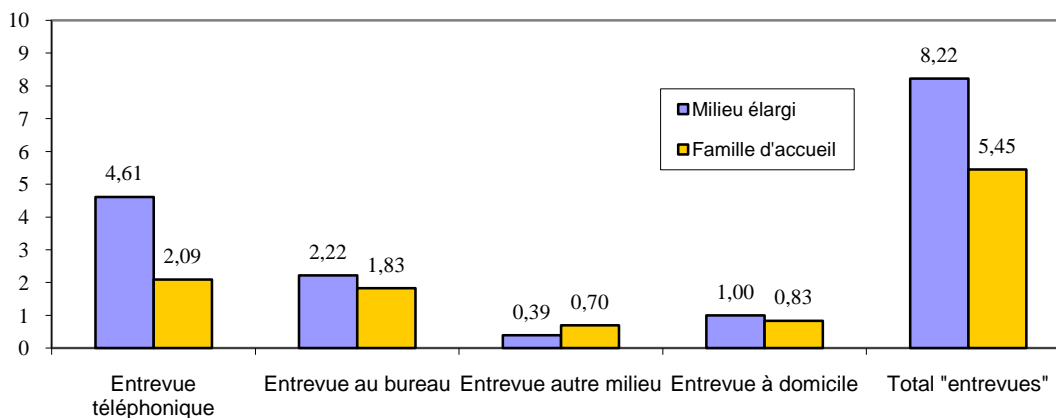
La prochaine section analyse les activités inscrites dans les dossiers des enfants selon qu'ils sont placés en milieu élargi ou en famille d'accueil. Au total, pour la période s'échelonnant entre le 15 décembre 2008 et le 13 mai 2009 (5 mois), on recense 710 activités dans les situations des 18 enfants confiés à leur milieu élargi comparativement à 1087 activités dans les situations des 23 enfants placés en famille d'accueil. Ce qui correspond à un taux de 39,44 activités par situation de jeune confié à son milieu élargi comparativement à 47,26 dans les situations de jeunes placés en famille d'accueil. Les prochaines sections détaillent ce taux global selon les types d'activités.

✓ **Interventions directes auprès de la clientèle**

Parmi les interventions directes auprès de la clientèle, mentionnons les téléphones, les entrevues téléphoniques, les entrevues au bureau, les entrevues à domicile et les entrevues autre milieu. D'abord, le taux de téléphones (non illustré) effectués dans les situations de jeunes placés en milieu élargi est de 25,61 comparativement à un taux de 35,17 dans les situations de jeunes placés en famille d'accueil. Donc en moyenne, davantage de téléphones se déroulent avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les situations des enfants confiés à une famille d'accueil. Concernant l'ensemble des entrevues de toutes sortes (graphique 3), il ressort que les

situations des enfants confiés à leur milieu élargi ont requis un taux supérieur d'interventions de 8,22 comparativement à 5,45 dans les situations d'enfants placés en famille d'accueil. Cette différence sur le total des entrevues semble attribuable à la différence presque du double, au niveau des entrevues téléphoniques dans les situations d'enfants confiés à leur milieu élargi (4,61) comparativement au taux en famille d'accueil (2,09). Ainsi bien que les taux de téléphone soit supérieur pour les familles d'accueil, les entrevues téléphoniques sont plus nombreuses pour les familles élargies.

Graphique 3
Comparaison des entrevues réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil



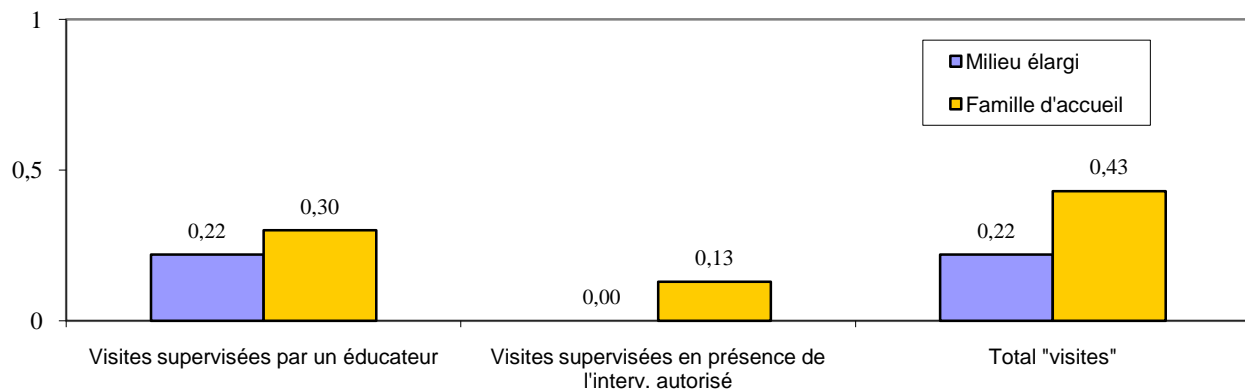
Cet écart dans les taux d'interventions pourrait être expliqué par la nécessité de donner plus d'informations concernant l'évolution de la situation de l'enfant aux responsables du milieu élargi compte tenu de leur statut particulier. Les explications données aux responsables de familles d'accueil pourraient ne pas requérir autant de détails en raison de la confidentialité et surtout en raison de l'absence d'implication « personnelle » auprès de l'enfant. En effet, les communications avec les responsables des familles d'accueil régulières, qui sont généralement informées des situations des enfants à titre normatif, impliqueraient moins d'échanges. On pourrait également penser que les responsables des milieux élargis connaissent déjà la situation familiale de l'enfant qui leur est confié et qu'ils pourraient mêmes être porteurs d'informations qui nous sont inconnues. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas. Même en jouant un rôle très actif auprès de l'enfant, certains responsables du milieu élargi ne connaissent pas sa situation (motifs de compromission) en profondeur.

Dans l'esprit du « Guide de pratique 0-5 ans » et de la planification des interventions de la clarification de projet de vie, l'ensemble des entrevues sont augmentées, principalement avec les parents biologiques, et ce, dans le but de clarifier leurs intentions parentales à long terme. Cette particularité pourrait donc référer au protocole d'intervention qui exige certaines démarches pour clarifier le projet de vie. De plus, le fait de ne pas avoir d'intervenant ressource assigné au milieu élargi signifie que l'intervenant responsable effectue toutes les démarches auprès du milieu élargi. Probablement que le total des entrevues des intervenants–ressource et celles de l'intervenant responsable dans le cas des familles d'accueil se rapproche du total d'entrevues de l'intervenant responsable dans le cas d'un milieu élargi.

✓ **Les visites supervisées**

Les données concernant les contacts maintenus et qui pourraient même augmenter au cours de la clarification des intentions parentales, reposent essentiellement sur l'investissement effectué par les parents pour leur enfant. Cette planification des interventions est en concordance avec le « Guide de pratique 0-5 ans » qui insiste sur l'importance de documenter et de qualifier ces contacts parent-enfant. C'est dans cette perspective que ces contacts sont supervisés par un intervenant de la réadaptation ou du psychosocial. L'intensité de l'ensemble des interventions peut aussi être en lien avec le jeune âge de l'enfant dont on veut clarifier le projet de vie le plus tôt possible. Dans le graphique 4, il est intéressant de constater que dans notre échantillon, pour les enfants confiés à leur milieu élargi, les contacts sont exclusivement supervisés par l'éducateur. Il y a cependant le double soit 0,43 de contacts supervisés dans les situations d'enfants placés dans une famille d'accueil comparativement à 0,22 pour les situations d'enfants confiés à leur milieu élargi (graphique 4).

Graphique 4
Comparaison entre les taux de visites réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi versus en famille d'accueil

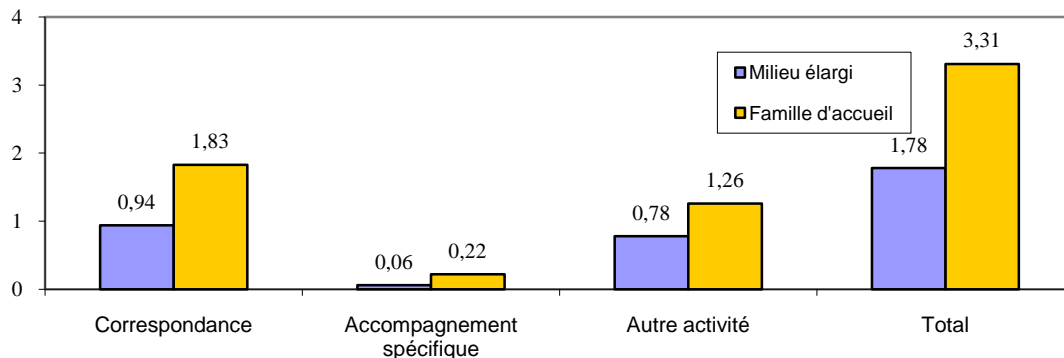


Cette donnée pourrait être mise en lumière par les commentaires offerts lors des entrevues par les responsables des milieux élargis à l'effet qu'ils assumeraient eux-mêmes la supervision des contacts parent-enfant dans leur propre milieu de vie. Cet état de fait découlerait-il directement d'une pratique confiant cette responsabilité aux responsables du milieu élargi ? Au contraire, provient-elle d'interprétation des modalités de contacts, plus ou moins juste, à l'effet que les contacts parent-enfant seraient moins encadrés à partir du moment où un enfant est confié à son milieu élargi ? Par exemple, il nous est arrivé de devoir recadrer les modalités des contacts parent-enfant avec un grand-parent qui ne considérait pas la personne autorisée comme une partie avec laquelle il devrait prendre ententes concernant les contacts parent-enfant. Nous croyons que ces situations peuvent aussi être en lien avec les changements d'intervenants où peuvent se « perdre » certaines modalités d'ordonnance. Également, ces résultats peuvent être mis en parallèle avec le fait que les familles d'accueil de type « banque mixte » sont fortement représentées dans notre échantillon.

✓ **Autres activités**

Dans le graphique 5, on peut observer que les accompagnements spécifiques sont moindres dans les situations d'enfants confiés à leur milieu élargi (0,06 vs 0,22). Cette situation peut s'expliquer par le fait que les responsables du milieu élargi connaissent déjà bien la situation de l'enfant qui leur est confié, qu'ils assument généralement les suivis de santé et scolaire et en informent la personne autorisée. En conséquence, cela réduit le nombre d'accompagnement spécifique de la part de l'intervenant responsable. En cours de processus de clarification du projet de vie, les parents peuvent également être mis à contribution pour effectuer ces suivis avec leur enfant.

Graphique 5
Comparaison entre les activités réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil



Consultés à cet effet, certains intervenants des équipes 0-5 ans ont précisé répertorier aussi les déplacements des enfants d'une famille d'accueil à l'autre dans ce type d'activité (accompagnements spécifiques). En effet, en raison du manque de familles d'accueil, les familles d'accueil de dépannage peuvent être utilisées et les enfants pourraient devoir y être déplacés quotidiennement.

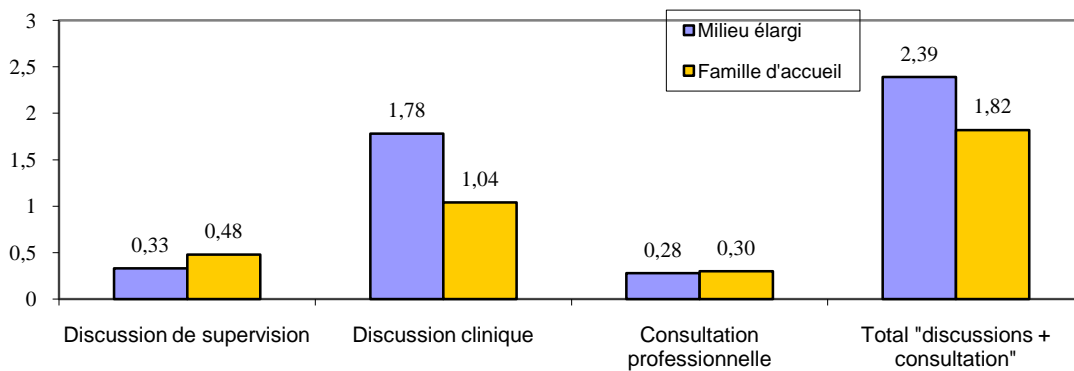
Par ailleurs, le double de la correspondance obtenue dans les situations d'enfants confiés à des familles d'accueil (1,83 vs 0,94) pourrait s'expliquer par le fait que les ententes puissent être prises directement entre les responsables du milieu élargi et les parents biologiques, et ce, tant pour les contacts que pour les suivis, sans nécessairement demander d'échange formel de correspondance.

✓ **Activités en lien avec les processus de prise de décision clinique et légale**

Le graphique 6 présente des activités que l'on pourrait regrouper sous l'étiquette « processus de prise de décision clinique ». Ce processus comprend l'élaboration et la révision des PI-PSI, les discussions de supervision, les discussions cliniques, les consultations professionnelles. On constate au total que le taux de discussions et de consultations est supérieur dans les situations d'enfants confiés à leur milieu élargi (2,39 vs 1,82). On pourrait émettre l'hypothèse que l'ensemble des activités visant à préciser cliniquement l'orientation de

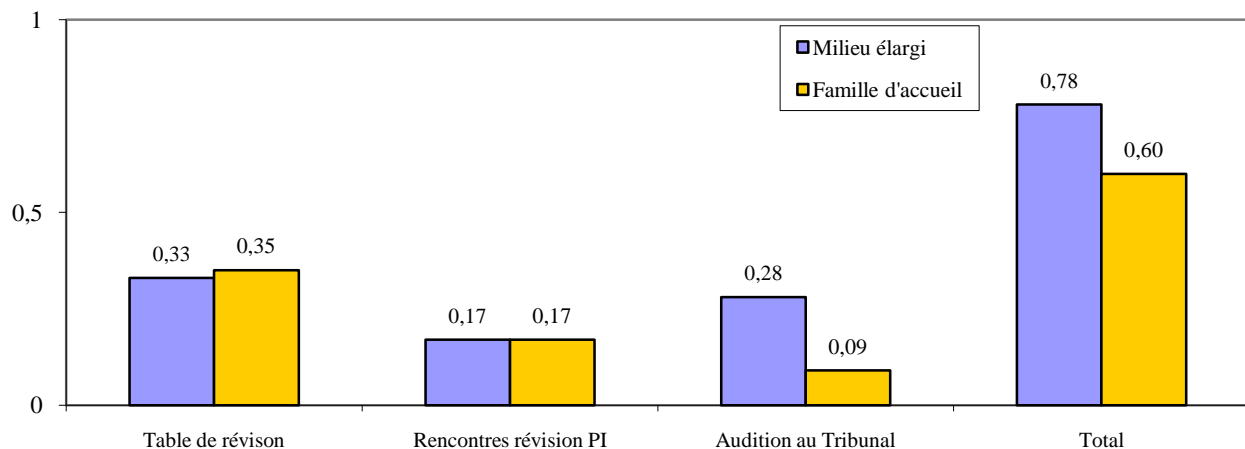
la situation d'un enfant, de même qu'à effectuer une planification des interventions, est plus important dans les situations d'enfants confiés à leur milieu élargi, en raison des modifications de pratique engendrées par les modifications de la LPJ, en 2007. Ces modifications mettent, entre autres, l'accent sur la possibilité que l'enfant soit confié à une personne significative pour lui dans l'éventualité où un maintien dans son milieu naturel soit impossible. Les références aux milieux élargis étant moins connues et les outils cliniques, telle notre grille d'évaluation des milieux élargis, restant à définir, il est possible de croire que le placement en milieu élargi requiert davantage d'activités en vue de prendre une décision clinique.

Graphique 6
Comparaison des activités de décision clinique réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil



En ce qui concerne le processus de prise de décision au niveau légal, le graphique 7 montre qu'il n'y a pas de différence significative dans l'ensemble des activités s'y rattachant (rencontres de révision du PI et tables de révision). De même, les activités reliées à la formulation des recommandations en prévision d'une audition en Chambre de la jeunesse sont à peu près similaires dans les situations des enfants qu'ils soient confiés à leur milieu élargi ou placés en famille d'accueil. Cependant, le taux d'auditions en Chambre de la jeunesse pour présenter et débattre sur la situation de l'enfant confié à son milieu élargi est 3 fois plus grand (0,28 vs 0,09). On pourrait émettre en hypothèse que ces situations peuvent entraîner des débats plus importants quand vient le temps de donner des projets stables et permanents aux enfants confiés à leur milieu élargi. On pourrait aussi penser qu'on y retrouve plus d'acteurs qui « prennent partie » ou sont reconnus « personnes intéressées ». Conséquemment, la présence de ces acteurs entraîne des débats plus complexes, augmente le temps des auditions, occasionne plus de remises des causes et requiert plus de témoignages.

Graphique 7
Comparaison des activités de prise de décision légale réalisées dans la situation d'enfants placés en milieu élargi et en famille d'accueil



✓ Synthèse

Essentiellement, l'ensemble des activités réalisées dans la situation d'un enfant, en processus d'application d'une mesure en protection de la jeunesse, est légèrement supérieur si celui-ci est placé en famille d'accueil. Davantage de téléphones, de visites supervisées et de correspondance sont observés pour ces familles.

Par contre, du côté des familles élargies on note plus d'activités à la phase réception et traitement des signalements, plus d'entrevues de différents types, d'auditions au tribunal et de discussions cliniques. Bien qu'il soit difficile d'expliquer ces différences, il faut reconnaître que la pratique auprès des familles élargies comporte des spécificités qui rendent le travail plus délicat lorsqu'il s'agit d'assurer un suivi adéquat des enfants ou de prendre des décisions à plus long terme pour le bien-être de l'enfant. Dans le cas de jeunes placés en milieu élargi, il faut également tenir compte qu'aucun intervenant ressource n'est affecté à cette famille comme c'est le cas pour une famille d'accueil régulière. Donc pratiquement toutes les démarches nécessaires pour encadrer et soutenir ce milieu élargi doivent être faites par la personne autorisée, ce qui forcément augmente le volume d'activités consacré à ces familles (entrevues et discussions cliniques). Cela pourrait expliquer la perception des intervenants à l'effet que le travail auprès des familles élargies exige plus de temps.

Les récentes modifications apportées à la LPJ qui obligent d'abord à vérifier la possibilité de confier un enfant à son milieu élargi, entraînent des ajustements aux pratiques psychosociales. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'outils uniformes pour évaluer les milieux élargis. L'absence de critères significatifs permettant aux intervenants de prendre une décision éclairée pourrait impliquer davantage d'activités lorsqu'il est question d'évaluer la possibilité de confier un enfant à son milieu élargi. Également, la possibilité que soient présentes, dans le milieu élargi, des problématiques intergénérationnelles laisse croire que les interventions sont plus nombreuses dans ce milieu.

Une autre explication des différences observées pourrait toucher la composition de notre échantillon de familles d'accueil, lequel est composé à 50% de familles d'accueil de type « banque mixte ». Ces familles de types « banque mixte » requièrent davantage d'interventions, compte tenu de la complexité des situations dans lesquelles elles se trouvent. Ainsi, il se peut que la supériorité des activités observées avec les familles d'accueil soit attribuable à un biais d'échantillonnage.

7. Conclusion

Essentiellement, les entrevues réalisées auprès des milieux élargis et les questionnaires qu'ils ont remplis visaient à identifier leurs besoins spécifiques pour accueillir l'enfant confié. Les informations recueillies ont permis de constater une implication auprès de l'enfant depuis sa naissance. Les principales motivations pour accueillir l'enfant confié étaient d'ailleurs de conserver un lien avec l'enfant et d'éviter les déplacements dans les familles d'accueil. Malgré les difficultés rencontrées, aucun milieu élargi n'a regretté son implication auprès de l'enfant confié. Selon eux, les placements en milieu élargi offrent une stabilité à l'enfant et en définitive, procure plus d'avantages que d'inconvénients. Ils souhaiteraient néanmoins connaître mieux leurs droits envers l'enfant afin de conserver un contact avec celui-ci dans l'éventualité où son parent biologique le reprenait. Ils se disent toutefois bien informés de la situation de l'enfant et sont, en général, satisfaits des services reçus.

Dans le but d'encadrer l'évaluation du milieu élargi et de servir la pratique clinique, la démarche aura permis de développer un outil concret « *La Grille d'évaluation des milieux élargis (GÉMÉ)* » qui a pu être expérimenté en cours de route. Bien que les résultats préliminaires soient intéressants et démontrent la pertinence de cette grille pour l'intervention clinique, son expérimentation doit se poursuivre afin d'en valider le contenu. À cet effet, il est prévu que la grille demeure à la disposition des deux équipes 0-5 ans ciblées par le projet PEP.

Les données sur les services et interventions réalisées auprès des familles d'accueil et milieux élargis démontrent que les activités réalisées diffèrent selon le type de famille. De façon générale, ces données démontrent que davantage d'activités sont accomplies avec les familles d'accueil, même si plus d'activités qui soutiennent le « processus de prise de décision clinique » ont été observées pour les situations des enfants confiés à leurs milieux élargis.

Les enjeux sont importants pour les milieux élargis qui ont à composer avec les services de protection de la jeunesse. De l'avis des intervenants consultés, il pourrait survenir des conflits de loyauté intergénérationnels entre l'enfant et son parent, l'enfant et son grand-parent, de même qu'entre le grand-parent et le parent. Les responsables des milieux élargis sont-ils à l'aise de fournir des informations concernant le vécu de leurs proches, sachant que cela peut contribuer au retrait de l'enfant ?

Le mandat des familles d'accueil est clair au niveau de la collaboration attendue de la part des intervenants en protection de la jeunesse. Malgré cela, cet échange d'informations pourrait créer un malaise de la part des responsables de famille d'accueil concernant le vécu des parents naturels. On pourrait donc aisément penser que pour des grands-parents, quand il s'agit de qualifier les comportements de leurs propres enfants (qui sont les parents de l'enfant

confié) et de fournir à la personne autorisée des informations les concernant, ce pourrait être très confrontant et difficile. Plusieurs critères sont à considérer lorsqu'on envisage de confier un enfant à son milieu élargi. Concernant les habiletés parentales, les grands-parents pourraient être inquiets de donner l'heure juste et craindre, qu'en dévoilant la réalité de leur vécu quotidien avec l'enfant, ils pourraient se révéler en déficit et perdre la responsabilité de l'enfant. Les méthodes éducatives employées par les grands-parents pouvaient être adéquates au moment où ils ont éduqué leurs enfants et s'avérer aujourd'hui dépassées, et ce, en lien avec l'avancement des connaissances actuelles concernant, entre autres, l'attachement, le développement global de l'enfant, la stimulation, etc. Les grands-parents sont-ils ouverts à remettre en question leurs façons de faire, en ont-ils la motivation et la disponibilité ? Ce projet est-il réaliste en fonction de l'âge de certains responsables ? Pouvons-nous envisager des conditions favorisantes en fournissant des services et de l'appui financier pour rendre cette option réellement envisageable ? Est-ce la meilleure solution pour la clientèle 0-5 ans, puisque nous souhaitons leur donner un projet permanent le plus tôt possible dans leur vie ? Voilà autant de questions à se poser, comme intervenant, pour envisager l'investissement d'un milieu élargi. Plus tôt nos interventions permettront de développer nos connaissances du milieu élargi, plus tôt nous serons en mesure d'effectuer les vérifications supplémentaires qui s'imposent auprès dudit milieu. Tel que ramené dans le rapport Bouchard, la représentation du temps est différente pour de jeunes enfants qu'on ne peut laisser en attente, d'où l'importance de documenter rapidement les milieux élargis.

✓ **Transfert des connaissances / diffusion**

Plusieurs activités de transfert de connaissances et de diffusion ont été réalisées dans le cadre de cette démarche. Le bilan des travaux exécutés ainsi que les prévisions des travaux à venir ont été présentés au comité directeur PEP à 4 reprises soit en décembre 2007, en mai et décembre 2008 et en mai 2009.

Le 11 juin 2008, un portrait sommaire comparatif des services rendus dans 2 groupes d'enfants a été présenté par DENIS LACERTE aux intervenants des 2 équipes 0-5 ans (Champlain et Limoilou). Tous les intervenants étaient étonnés des résultats présentés. Les intervenants ont identifié qu'il pourrait y avoir des différences significatives en raison du vocabulaire « utilisé » (sélection de l'activité). Les intervenants du Foyer Angers ont exprimé leur intérêt à contribuer à la démarche. Les intervenants ont suggéré qu'une autre « photo » soit prise ultérieurement, afin d'estimer si cette tendance s'est maintenue. Les résultats de cette deuxième opération sont d'ailleurs présentés dans le présent rapport (réf. Section 6 — Services rendus aux milieux élargis).

L'équipe 0-5 ans Limoilou a été informée de l'avancement des travaux aux réunions d'équipe bihebdomadaires. Ces capsules d'informations ont aussi permis de valider le cheminement effectué en cours de projet et ainsi de maintenir le cap sur les priorités initiales du projet « *Des balises pour éviter les valises* ».

Une présentation de notre projet concernant l'évaluation des milieux élargis a été faite le 23 octobre 2008 lors de la journée sous-régionale Québec-Sud. Cette présentation a permis de partager les informations concernant l'avancement du projet et a suscité l'intérêt de tous les participants.

Le 20 avril 2009, les trois projets PEP ont été présentés au comité de direction du CJQ-IU. Le directeur de la protection de la jeunesse de l'établissement, M. DANIEL CÔTÉ a mentionné que nous étions « en plein dans le mille » avec notre projet « Des balises pour éviter les valises ». Les préoccupations du DPJ ont rejoint celles de la directrice des services dans la communauté, M^{me} DIANE GUÉRARD et de la directrice sous-régionale de Québec-Sud, M^{me} JACYNTHÉ BEAUDRY. Tous se sont montrés intéressés par le développement d'une grille d'évaluation des milieux élargis.

Les résultats préliminaires de notre recherche ont été présentés lors de la journée de la recherche, le 7 mai 2009. Tant les participants du CJQ-IU que ceux de l'extérieur ont alimenté de leurs questionnements la discussion sur un sujet qui s'avère définitivement très actuel.

✓ **Activités d'appropriation de la démarche et animation dans les équipes**

Tous les membres de l'équipe ont été mis à contribution et se sont impliqués dans les différentes étapes du projet PEP. Dès le départ, la chef d'équipe était partie prenante du projet. Ainsi, à chaque rencontre d'équipe, l'intervenante libérée a pu informer ses collègues de l'avancement des travaux et a pu les impliquer concrètement dans la démarche en leur offrant l'occasion de prendre les décisions concernant le projet. En effet, ceux-ci ont eu à prendre position par rapport à l'orientation du projet, à s'impliquer activement dans sa définition et dans son opérationnalisation. Ainsi, ils ont été davantage des acteurs que des spectateurs et ont participé activement à la démarche. L'échange continu entre l'intervenante libérée et les membres de l'équipe ont permis de garder le projet « *vivant et de maintenir tout le monde dans le coup* ». Une bonne collaboration s'est installée au sein de l'équipe.

Pour l'équipe, l'obtention de résultats concrets (en l'occurrence le développement de la GÉMÉ) a représenté une retombée très importante. Cette grille a permis d'encadrer la pratique et a été exportée à l'autre équipe 0-5 ans (équipe Champlain) qui s'est d'ailleurs jointe au projet PEP en cours de route, notamment pour l'expérimentation de ladite grille.

✓ **Retombées du PEP**

Que ce soit sur le plan législatif ou clinique, les préoccupations sont très réelles en ce qui concerne l'implication des « personnes significatives pour l'enfant ». Sur le terrain, en conformité avec la formation de clarification de projet de vie, nos interventions demeurent aussi centrées sur l'esprit de la LPJ qui vise d'abord et avant tout la famille naturelle. En ce sens, il s'avère pertinent d'identifier simultanément les personnes significatives présentes pour l'enfant et en support à la famille naturelle.

Chez les intervenants, la participation au projet PEP a permis de faire une prise de conscience quant à l'absence de moyens concrets et de cadre de référence clair pour faire l'évaluation des milieux élargis. À partir de cette démarche, ils ont également pu se rendre compte qu'un travail avait été amorcé pour contrer cette limite (à travers les travaux de GEORGES TARABULSY visant à développer un « Guide de pratiques 0-5 ans ») et que la réflexion par rapport aux méthodes d'intervention dans ce contexte précis de clarification de projet de vie était débutée. Pour eux, le PEP aura été une occasion de poursuivre cette démarche et aura d'abord permis de

réitérer l'importance de se donner des balises pour la prise de décisions en vue d'augmenter la qualité des interventions réalisées. En définitive, cette expérience aura permis une certaine formalisation des pratiques. En effet, le développement d'une « GÉMÉ » a favorisé l'encadrement des prises de décisions cliniques en plus d'objectiver cette démarche. En d'autres mots, cette formalisation de la pratique évite la prise de décisions à partir de valeurs ou de croyances personnelles. Cela favorise une documentation rapide et efficace des milieux alternatifs possibles dans l'éventualité où le maintien de l'enfant dans sa famille est impossible. L'utilisation de la grille sert également d'appui clinique pour justifier les recommandations soumises au tribunal.

Le projet PEP offre une opportunité de familiarisation avec le processus de recherche et a permis aux intervenants de l'équipe participante d'adhérer plus facilement aux données présentées par une collègue. Cette participation a permis de développer un fort sentiment d'appartenance au projet. L'expérience a contaminé positivement les autres intervenants de l'équipe 0-5 ans (équipe Champlain) qui ont d'ailleurs participé à l'expérimentation de la GÉMÉ et a donné le goût à des intervenants d'autres équipes de réaliser un projet similaire dans le futur.

Sur le plan organisationnel, une participation au PEP représente donc une opportunité d'avancement de la pratique. En effet, se doter d'un outil permettant de documenter les milieux élargis enrichit nécessairement la pratique clinique. Cette grille normalise la démarche à réaliser dans les situations d'enfants susceptibles d'être confiés à un milieu élargi. Elle permet de maintenir des standards de qualité élevés préalablement au choix d'une ressource tel un milieu élargi. Ainsi, même si un milieu élargi n'est pas évalué, tel que le serait une famille d'accueil, les attentes de l'établissement au regard du milieu de vie demeurent élevées.

Du point de vue des usagers, le PEP peut augmenter la qualité des services qu'ils reçoivent. Ainsi, des balises claires sont utilisées pour décider de confier un enfant à un milieu élargi, tenant compte des capacités de ce milieu à s'investir dans la vie de l'enfant et du coup, permettent d'assurer une certaine continuité dans la vie de l'enfant. L'utilisation de la GÉMÉ développée dans le cadre du PEP permet de clarifier les rôles du milieu élargi de sorte à ce qu'il puisse s'investir dans la vie de l'enfant, même s'il est finalement confié à une famille d'accueil. À la suite de l'évaluation du milieu élargi, il découle une meilleure reconnaissance de l'apport que peut avoir ce milieu pour l'enfant.

✓ **Avantages et contraintes**

Participer à un projet PEP est une occasion d'adhérer à un processus de recherche. Pour le « monde clinique », cette expérience représente une occasion d'exprimer ses opinions et de prendre le recul nécessaire pour réfléchir à la pratique. Cette démarche offre une opportunité de remise en question de la pratique clinique en général et une évaluation de sa propre pratique à titre d'intervenant. Le fait de vivre le processus de recherche en entier permet de s'approprier rapidement le projet. Ainsi, avoir la possibilité de s'impliquer activement dans tout le processus de recherche est une occasion pour un intervenant qui souhaite porter un regard critique sur sa pratique. L'accompagnement de l'équipe d'animation scientifique, dont bénéficie l'intervenant libéré dans la démarche d'évaluation, est considérable et nécessaire pour la réalisation du projet.

Un inconvénient d'une participation à un projet tel le PEP concerne le changement d'intervenant. Bien que le roulement de personnel soit courant en centre jeunesse, il peut être ardu de reprendre et poursuivre un projet de recherche amorcé par quelqu'un d'autre. Par ailleurs, la rédaction du rapport final de façon discontinue complexifie la tâche. La distance entre la recherche et le terrain ajoute une barrière à la démarche, car il est parfois difficile de bien comprendre le point de vue de chacun des acteurs. Alors que la rédaction finale du rapport est nécessaire d'un point de vue de recherche, elle s'avère moins importante pour l'équipe clinique qui a déjà reçu les résultats de la recherche depuis un certain temps.

✓ **Recommandations**

Nous considérons que la participation d'un intervenant-terrain à un tel projet d'évaluation de la pratique relève, avant tout, de la possibilité de se rendre disponible à s'engager dans le processus et du maintien des conditions minimales requises pour ce faire. Idéalement, cet engagement devrait se prendre pour l'ensemble du projet. La poursuite des activités professionnelles planifiées ou non et inhérentes aux activités professionnelles spécifiques en centre jeunesse soulève un défi supplémentaire dans la gestion parallèle de ces activités. Compte tenu que les différentes activités du projet ne requièrent pas nécessairement la même intensité d'investissement, les interventions-terrain et les activités du développement du projet peuvent s'effectuer parallèlement. Cependant, à l'étape de la compilation, de l'analyse des résultats de la recherche et de la rédaction du rapport, une centration exclusive sur cette démarche favoriserait un contexte minimal pour arriver à des résultats optimaux. La possibilité d'une libération planifiée et continue contribuerait à plus d'efficacité.

Il nous apparaît être un privilège comme intervenante-terrain de pouvoir participer à l'évaluation d'une pratique professionnelle. Il n'en demeure pas moins un grand défi de partager cette réalité avec des professionnels qui s'impliquent dans cette même démarche, mais de leur point de vue de chercheurs. Des chocs culturels peuvent survenir, tant dans la façon de lire, de nommer, de comprendre, d'interpréter ou d'analyser les différentes données issues d'une même collecte de données. Pour tirer tout le potentiel et toute l'intensité d'une telle recherche, les « cloisons » se doivent d'être souples et l'ouverture permanente de part et d'autre.

Il apparaît être aussi difficile pour un intervenant-terrain de quantifier sa pratique que pour un chercheur de transposer l'interprétation de statistiques dans la pratique-terrain. Ici, tout un défi est à relever de part et d'autre. Toutefois, dans un établissement tel le CJQ – IU, on gagne à expérimenter un rapprochement entre la recherche et la pratique. Ces deux champs s'influencent nécessairement et les alliances entre ces deux univers permettent d'offrir des services de meilleures qualités aux usagers.

L'expérience de recherche à laquelle nous avons participé confirme l'importance de bien saisir les données dans PIJ, selon les standards établis, pour s'assurer que les données utilisées par la recherche soient fidèles à la réalité clinique. Il importe également de maintenir une qualité d'intervention et de faire des remises en question de l'intervention afin d'offrir des services de qualité.

Pour la suite de la démarche, il importe de valider et de bonifier la GÉMÉ afin de maximiser son utilisation lors des interventions qui visent à clarifier le projet de vie permanent et stable à l'enfant. En ce sens, l'utilisation de la GÉMÉ peut être aidante, car elle permet de tenir compte du facteur temps, tel que le prescrit maintenant la LPJ. En vain, il importe de prendre en considération que les intervenants–terrains s'approprient plus aisément un changement de pratique dans lequel ils ont participé et pour lequel ils ont contribué aux différentes étapes.

Dans le futur, il pourrait être intéressant de poursuivre l'analyse des GÉMÉ complétées par les intervenants et de les mettre en lien avec la stabilité de l'enfant. Une étude longitudinale gagnerait à être réalisée pour vérifier la valeur prédictive de la grille.

Références

Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire – Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires, (2006). ***Mon passeport, guide de pratique pour la clientèle 0-5 ans-Document de référence***. Québec : CJ Québec – Institut universitaire.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE DE PLACEMENT EN MILIEU FAMILIAL (RAPPORT CLOUTIER) (2000). ***Familles d'accueil et intervention jeunesse***. Québec : CJ Québec – Institut universitaire.

TARABULSY, G. • C. PILOTE • M. FELIZIANI • M. GOULET • M. HARVEY • J. MARANDA • V. MASSÉ • V. NOREAU • C. ROCHETTE (2006). ***Évaluation de l'intervention multidimensionnelle, précoce et intensive auprès de 0 à 5 ans***. Québec, 20 mars 2006.

Annexe 1

Grille d'évaluation des milieux élargis

Cette grille d'évaluation des milieux élargis est utilisée pour aider à la prise de décision concernant un milieu élargi (ressource proche de l'enfant, oncle, tante, grands-parents, etc.) qui désire accueillir un enfant. Après avoir rempli cette grille, l'intervenant sera en mesure de décider si oui ou non l'enfant devrait être confié au milieu élargi.

Pré-sélection

(Si la réponse à un de ces deux éléments est « refusée », cette ressource n'est plus considérée comme un milieu d'accueil possible pour l'enfant et par conséquent, l'évaluation de celle-ci ne doit pas se poursuivre)

✓ Vérification du plumitif (antécédents judiciaires)

L'intervenant doit vérifier le plumitif et prendre une décision :

- Refusé : contient un ou plusieurs des motifs de refus¹
- Accepté sous réserve : inscription au plumitif qui n'a pas d'incidence sur la prise en charge (en considérant **le temps** et la **gravité du geste posé**).
- Accepté : aucune inscription au plumitif

¹ Motifs de refus :

- Antécédents d'abus sexuel
- Antécédents de mauvais traitement physique
- Antécédents de violence conjugale
- Activité ou dossier criminel

✓ Vérification de l'historique de protection (suivi actuel ou passé du milieu d'accueil visé)

- Refusé : Suivi actuel en protection de la jeunesse
- Accepté sous réserve : Antécédent de suivi en protection de la jeunesse
- Accepté : Aucun suivi en protection de la jeunesse

✓ Coordonnées de la famille

Prénom / Nom du 1^{er} adulte

Prénom / Nom du 2^e adulte

Adresse

Occupation(s)

Téléphones Maison Travail Cellulaire

ÉVALUATION

CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉLARGI

✓ **Composition du milieu élargi : adultes et enfants**

NOMBRE D'ADULTES : _____		
Lien avec l'enfant placé : oncle, tante, grand-père, grand-mère, conjoint(e), etc.	Âge	Vit sous le même toit ?
_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
NOMBRE D'ENFANTS : _____		
Lien avec l'enfant placé : frère, sœur, demi-frère, demi-sœur, etc.	Âge	Vit sous le même toit ?
_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
_____	_____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

✓ **Fréquence des relations antérieures de l'enfant avec le milieu élargi (avec qui et quand) ?**

.....
.....
.....

✓ **Qui a identifié le milieu élargi ?**

Milieu naturel Mère Père Autre, précisez _____
 Milieu élargi
 Intervenant en protection
 Autre, précisez _____

✓ **Appartenance religieuse du milieu élargi**

.....

✓ **La famille est-elle pratiquante ?**

Oui Non

- ✓ **Dynamique du milieu élargi avec le milieu naturel (historique, portrait actuel des membres de la famille, qualité des liens, éléments de conflits potentiels, conflits de loyauté, modalités légales les concernant, etc.)**

.....

.....

.....

- ✓ **Des éléments de cette dynamique pourraient-ils interférer dans l'actualisation du placement ?**

Oui Non

Si oui, quels sont ces éléments ?

.....

.....

.....

- ✓ **Connaissances de la situation de l'enfant par le milieu élargi**

Vérifier les connaissances du milieu élargi sur :	Aucune connaissance	Connaissance limitée	Bonne connaissance	Excellente connaissance	Ne s'applique pas
Les besoins de l'enfant					
Le développement de l'enfant					
Ce que pense l'enfant du retrait de son milieu naturel					
Ce que pense l'enfant de son placement dans le milieu élargi					

Aspects à travailler ou à modifier

.....

.....

.....

- ✓ **Capacité du milieu élargi en lien avec les besoins de l'enfant**

	Aucune capacité	Capacité limitée	Bonne capacité	Excellente capacité
Capacité à identifier les besoins de l'enfant				
Capacité à répondre aux besoins de l'enfant				
Capacité à prodiguer une routine quotidienne (compte tenu du travail des deux conjoints)				

Aspects à travailler ou à modifier

.....

.....

.....

Reconnaissance de la situation problématique (ex : éléments de compromission) par le milieu élargi

- Reconnaît bien la situation
- Reconnaît plus ou moins la situation
- Ne reconnaît pas la situation

Compréhension de la situation problématique par le milieu élargi

- Comprend bien la situation
- Comprend plus ou moins la situation
- Ne comprend pas la situation

Commentaires

.....
.....

✓ Les parents naturels adhèrent-ils au placement dans le milieu élargi ?

- | | Oui | Non |
|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Deux parents | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Mère | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Père | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires

.....
.....

✓ Collaboration attendue du milieu élargi avec la personne autorisée

Aspects à aborder avec le milieu élargi et vérification de l'adhésion	Abordé	Non abordé	Adhère	N'adhère pas
Respect du plan d'intervention				
Respect des modalités de l'ordonnance en protection				
Supervision des contacts parents-enfants				
Disponibilité du milieu élargi pour le suivi du jeune (rencontres, contacts parents-enfants, transport, etc.)				
Information sur l'évolution de la situation de l'enfant (santé, scolaire, CPE)				
Autorisation de la personne autorisée dans les suivis de l'enfant (santé, scolaire, CPE, voyage)				
Information de toute modification concernant leur situation (séparation, déménagement, décès, finances, etc.)				

Aspects à travailler ou à modifier

.....
.....

Niveau d'aisance du milieu élargi à informer l'intervenante régulièrement de l'évolution de la situation de l'enfant

Pas du tout à l'aise Peu à l'aise À l'aise Très à l'aise

Niveau d'aisance du milieu élargi face à la planification de l'intervention

Pas du tout à l'aise Peu à l'aise À l'aise Très à l'aise

Historique de collaboration du milieu élargi avec nos services de protection

Très mauvaise collaboration Mauvaise collaboration Bonne collaboration Excellente collaboration Ne sait pas

Commentaires

.....
.....

✓ **Aspects environnementaux**

	Oui	Non
Un espace adéquat est-il disponible pour l'enfant ? (exemples : chambre convenable, espace pour jouer ou faire les devoirs, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité des lieux : des éléments pouvant nuire à la sécurité de l'enfant compte tenu de son âge et de ses besoins sont-ils présents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salubrité des lieux : des éléments pouvant nuire à la santé ou au développement de l'enfant compte tenu de son âge et de ses besoins sont-ils présents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires

.....
.....

✓ **Maintien ou disponibilités des services**

Capacité de maintenir les ressources ou services déjà en place pour le jeune. Si impossible de maintenir une ressource, inscrire ce qui est à planifier ou à prévoir.

	Oui	Non	N/A	À planifier
Garderie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
École	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Soins de santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

✓ **Présence de problématique actuelle ou antérieure dans le milieu élargi**

	Oui	Non	Qui ?	Quand
Alcoolisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Toxicomanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
État dépressif / dépression	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Handicap physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Problème de santé mentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Problème de santé physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Autre problème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____

Commentaires

.....
.....

✓ **Situation financière**

	Oui	Non
Le milieu élargi a-t-il une perception réaliste de ce qu'implique financièrement l'accueil d'un enfant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est-il réaliste par rapport à la situation financière du milieu élargi (impact sur le budget) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires

.....
.....

CONCLUSION

Motivation présente du milieu élargi à s'inscrire dans un projet de vie (projection de l'investissement à court, moyen ou long-terme)

.....
.....
.....

Synthèse de l'opinion clinique (Est-ce que le milieu élargi est envisagé pour assurer la protection et le développement de l'enfant ?)

.....
.....
.....

Facteurs de protection (points forts)	Facteurs de risques (points faibles)	Zones à préciser

- Refusé
- Accepté avec condition
- Accepté sans conditions

Recommandations

.....

.....

Signature de l'évaluateur :

Date :

Version du 16 février 2010

Geneviève Lamonde – Lucie Méthot – Gilles Mireault – Catherine Potvin – Marie-Claude Simard

Avec la collaboration de :

Alain Drolet – Hélène Gilbert – Marie-Josée Thériault



Annexe 2

Questionnaire pour les familles qui accueillent un enfant de leur entourage

Janvier 2008



Questionnaire sur la satisfaction des services

Nous vous invitons à lire les questions et à répondre de façon spontanée. Il n'y a pas de mauvaise réponse, car votre opinion est très importante pour nous. Pour chaque question, veuillez cocher ce qui représente le plus votre opinion par rapport à l'affirmation.

Début du placement

	Oui	Non
1. J'ai été informé à l'avance de la situation de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. J'ai reçu un montant de départ pour l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. J'avais besoin d'un montant de départ pour répondre aux besoins de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. J'ai dû personnellement déboursier de l'argent lors de l'arrivée de l'enfant chez nous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. J'ai été suffisamment informé du processus d'intervention pour l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. J'ai bien compris le processus d'intervention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. J'ai l'impression qu'on a tenu compte de mon avis pour le plan d'intervention de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. J'ai suffisamment été informé sur les services offerts par le centre jeunesse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quotidien de l'enfant

Veuillez cocher votre niveau de satisfaction					
	Pas du tout	Un peu	Moyennement	Tout à fait	Ne s'applique pas
9. Je me sens outillé pour faire face aux difficultés du quotidien de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Lorsque j'ai des difficultés avec l'enfant, j'ai du support du centre jeunesse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. J'ai besoin de plus d'informations sur la façon de répondre aux besoins de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suivi psychosocial

12. La fréquence des contacts (téléphoniques, visites à domicile) de l'intervenant psychosocial est de :

- Plus d'une fois par semaine
 1 fois par semaine
 1 fois aux deux semaines
 1 fois par mois
 Moins d'une fois par mois
 Jamais

<p style="text-align: center;">Veillez cocher votre niveau de satisfaction</p>	Pas du tout	Peu satisfait	Satisfait	Tout à fait satisfait	Ne s'applique pas
	13. La fréquence des contacts avec l'intervenant psychosocial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. L'utilité des contacts avec l'intervenant psychosocial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Les conseils donnés par l'intervenant psychosocial m'aident à répondre aux besoins de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Le respect de l'intervenant psychosocial envers ma famille et moi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Le degré d'aisance que j'ai avec l'intervenant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. La confiance que j'ai envers l'intervenant psychosocial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. L'écoute que j'ai de l'intervenant psychosocial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20. Le délai de réponse à mes demandes de soutien se fait dans un délai raisonnable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Je suis régulièrement tenu au courant de ce qui s'en vient dans le dossier de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. Le degré de satisfaction que j'ai face aux décisions prises par l'intervenant psychosocial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Suivi psychosocial

23. Je connais bien les rôles respectifs de l'éducateur et de l'intervenant psychosocial. Oui Non
24. Un éducateur a été rapidement nommé dans la situation de l'enfant. Oui Non

25. La fréquence contacts (téléphoniques, visites à domicile) de l'éducateur est :

- Plus d'une fois par semaine 1 fois par semaine 1 fois aux deux semaines 1 fois par mois Moins d'une fois par mois Jamais

Veuillez cocher votre niveau de satisfaction		Pas du tout	Peu satisfait	Satisfait	Tout à fait satisfait	Ne s'applique pas
26.	La fréquence des contacts de l'éducateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27.	L'utilité des contacts avec l'éducateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28.	Les conseils donnés par l'éducateur m'aident à répondre aux besoins de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29.	Le respect de l'éducateur envers ma famille et moi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30.	Le degré d'aisance que j'ai avec l'éducateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31.	La confiance que j'ai envers l'éducateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32.	L'écoute que j'ai de l'éducateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33.	La réponse à mes demandes de soutien se fait dans un délai raisonnable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

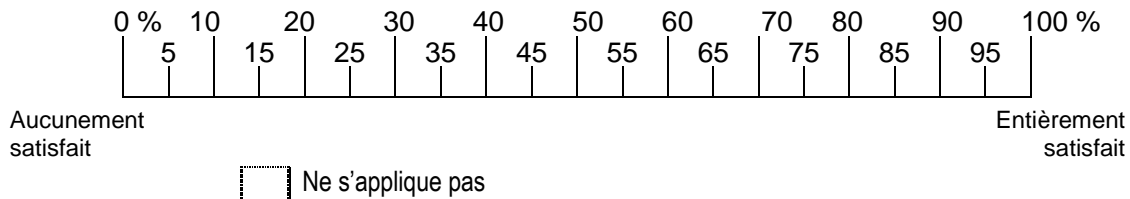
34. L'éducateur est encore impliqué dans la vie de l'enfant aujourd'hui. Oui Non
35. Dans le cas où le suivi est cessé, j'aurais ressenti le besoin qu'il se poursuive. Oui Non

CONCLUSION

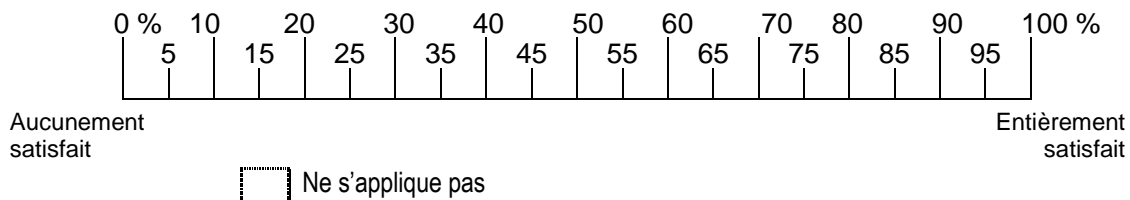
Les questions suivantes sont tirées du questionnaire du Conseil québécois d'agrément.

CONSIGNE : Pour chacun des énoncés suivants, encerclez, sur une échelle de 0 à 100 %, votre degré de satisfaction générale. 0 étant aucunement satisfait(e) et 100 % entièrement satisfait(e)

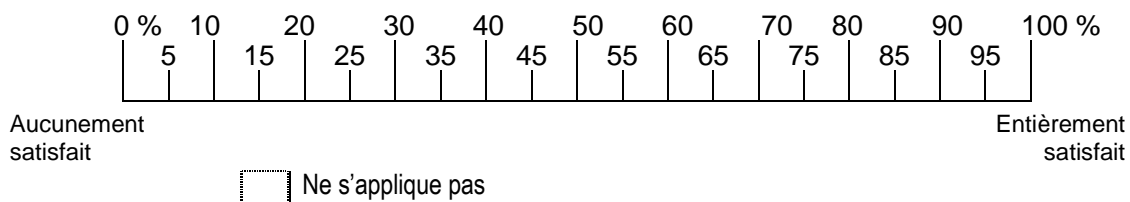
36. La transparence dont le personnel du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire fait preuve dans ses communications avec vous.



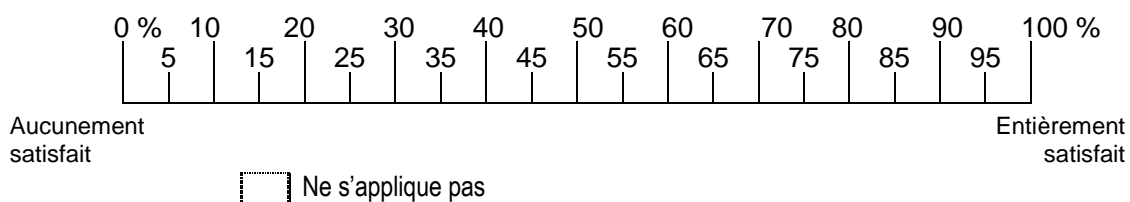
37. L'écoute manifestée par le personnel du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire dans ses rapports avec vous.



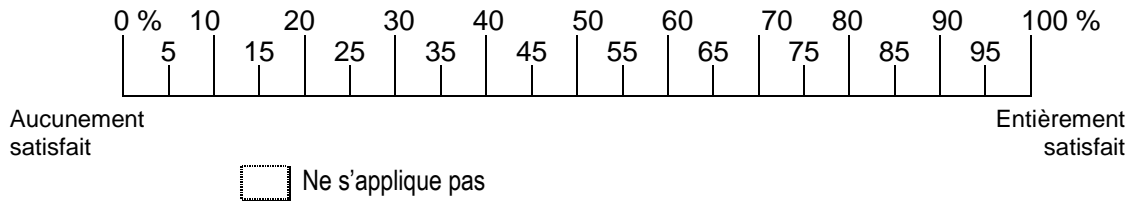
38. L'aide que vous accorde le personnel du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire lorsque vous rencontrez des difficultés dans votre travail auprès des jeunes.



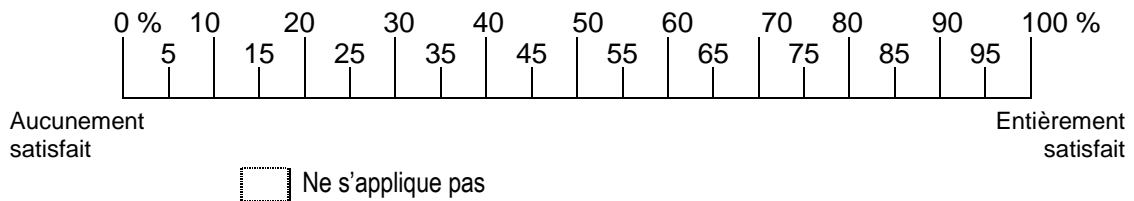
39. La rapidité du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire à régler les problèmes que vous lui soumettez.



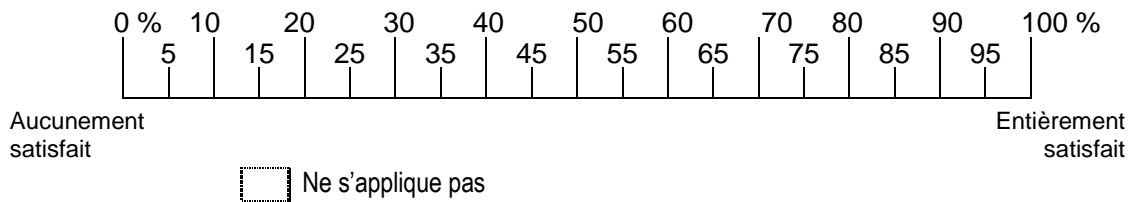
40. Les suites que le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire donne aux suggestions que vous lui faites en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux jeunes.



41. La reconnaissance de votre apport essentiel dans les services que l'on dispose aux jeunes



42. Globalement, comment évaluez-vous les liens que vous entretenez avec le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire



Annexe 3

Questions entrevues

Nombre d'enfants hébergés Âge Sexe

Lien avec l'enfant

Date de prise en charge de l'enfant (mois et années suffisent)

Durée prévue de placement

Ont-ils des enfants à eux ? Si oui combien ?.....

Début du placement

- ❖ L'enfant est-il arrivé chez vous au processus évaluation ou à la prise en charge ?
- ❖ Comment avez-vous été impliqué dans le placement ? (qui a fait les premiers pas, en urgence ou non, accord des parents, comment avoir appris le signalement, etc.)
 - ✓ Sous questions : Vous attendiez-vous à ce que cela se produise ? Si vous avez des enfants, comment ont-ils vécu la situation ? Avez-vous dû apporter des changements dans votre mode de vie ? Changer les lieux physiques ?
- ❖ Comment ont réagi les autres membres de la famille ? Trouvez-vous cela difficile ? Comment faites-vous face à la critique de la famille ?
- ❖ Avez-vous eu de la pression pour prendre charge de l'enfant ?
- ❖ Qu'est-ce qui vous a motivé à prendre charge de l'enfant ?
- ❖ Comment vous sentiez-vous lors du placement chez vous ? Ce que vous auriez aimé savoir ? Ce qu'ils auraient eu besoin ?
- ❖ Quels problèmes voyiez-vous ? Quels auraient été vos besoins ? Quelle aide avez-vous reçue ?
- ❖ Comment a réagi l'enfant à son arrivée chez vous ?

Contact avec les parents

- ❖ À quelle fréquence se déroulent les contacts de l'enfant avec son parent ?
- ❖ Où se passe-t-il ? Qui le supervise ?
- ❖ Quelles sont les réactions de l'enfant avant le contact ? Pendant le contact si vous êtes présents ? Après le contact ?
- ❖ Quel est votre lien actuel avec le parent ? Est-ce le placement de son enfant chez vous qui a influencé la situation ou est-ce que le lien était déjà ainsi avant ?

Quotidien avec l'enfant

- ❖ Quels ou étés ou sont actuellement les impacts de la présence de l'enfant dans votre vie ?

Projet de l'enfant

- ❖ Actuellement, quel est le projet de vie de l'enfant ? Retour avec son parent ? Maintien auprès du milieu élargi ? Placement long terme ? Adoption ?
- ❖ Que pensez-vous de ce projet ?
- ❖ Combien de temps a duré la clarification de projet de vie ?
- ❖ Y-a-t-il eu des moments où le projet de garder l'enfant était plus difficile et qu'il a été remis en question de votre part, pourquoi ? Avez-vous vécu des difficultés ?
- ❖ Avez-vous l'impression que ce projet est le meilleur pour l'enfant ? Qu'il répond vraiment aux besoins de l'enfant ?